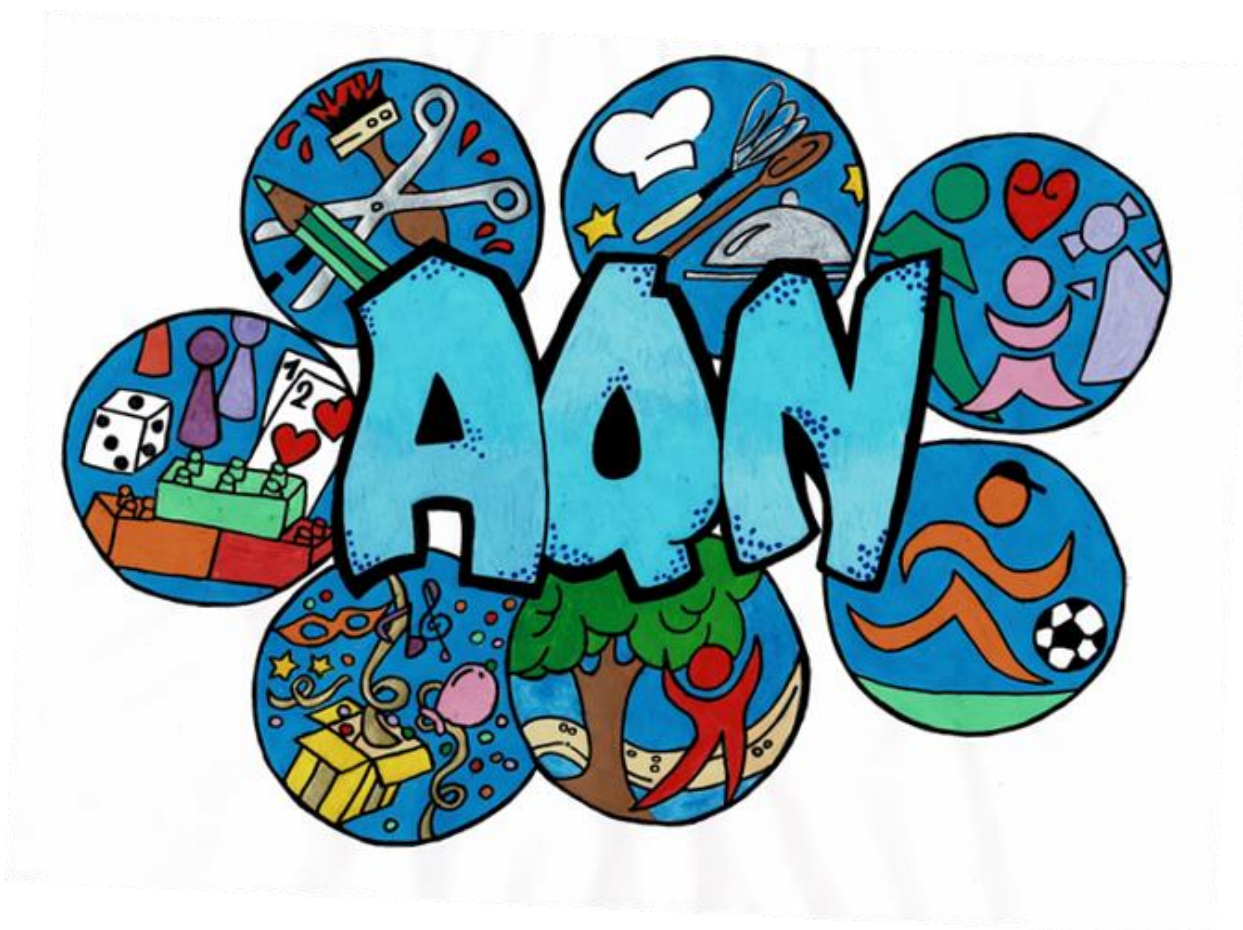


Livret d'accueil

Association Quartier Nord



9 rue des Poilus 68000 Colmar

Tél. : 03/89/29/05/14- 06/81/70/15/32

aqncolmar@gmail.com

<http://associationquartiernord.jimdo.com/>

Siret : 377 532 585 000 25 – APE 9994Z

Sommaire

Historique.....	3
Equipe d'animation.....	5
Conseil d'Administration.....	7
Quelques règles pour vivre ensemble	8
Règlement intérieur de l'accueil de Loisirs	9
Accueil Collectif de Mineurs (A.C.M)	14
Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité	16
Préambule	22
Descriptif du centre.....	22
Public :	22
Horaires :.....	23
Affichage :	23
Formation :.....	23
Orientation éducative du Centre	23
Information	24
Modalités d'inscription	25
Tarif.....	25
Les activités	29
Le rangement	29
Les réunions.....	30
Les déplacements.....	30
L'accueil des enfants en situation de handicap.....	31
Protocole sanitaire.....	34
Rôle et fonction de la directrice	34
Rôle des animateurs et de l'animateur stagiaire	34
Evaluation des stagiaires.....	35
Santé hygiène et soins.....	35
Rôle et fonction de l'assistant sanitaire	35
Règles non négociables.....	36
Evaluation	36
Liste du personnel.....	41
Carnaval	21
Projet CLAS.....	66
ENFANTS.....	67
FAMILLE	75
COLONIE.....	79
Site internet :.....	80

Historique

L'association est née entre 1978 et 1981, c'était une initiative des assistantes sociales pour une association de quartier.

Voici son histoire :

Il était une fois dans une ville nommée Colmar, un quartier en voie d'extension où les enfants s'ennuyaient et étaient livrés à eux même dans les rues.

Par soucis des habitants et après discussions avec les assistantes sociales, une association de quartier a été créée par une équipe formée de Mme Suzanne Joseph, Mme Anne Marie Florence (assistante sociale), Alison Ober (militante) et Mme Jeanne Schmidt (Principal du collège Berlioz), a porté le projet d'une structure devant le Maire. Sa première présidente fut Mme Alison Ober de 1978 à 1981. Après moult réunions les premiers statuts sont déposés et l'Association Quartier Nord naît le 26 juin 1981 et sera inscrite au registre des associations du tribunal.

Son but, partager des temps conviviaux tel que « maman bébé » proposées les jeudis après-midi, des cours de couture animés par des bénévoles ; les enfants venaient en juillet pour des temps d'animation en extérieur. Le personnel était soit bénévole soit en contrat saisonnier.

Toutes les premières années d'existence, l'association partageait 1 salle d'abord avec la manne, rue du Galtz puis à la manufacture avec l'Asti. Une demande est faite pour un local d'activités fixe, surtout suite au besoin de soutien scolaire des enfants.

En décembre 1988 : l'obtention du local se précise et en avril 1989, la présidente inaugure le nouveau local au 9 rue des poilus.

Les activités ont pu se diversifier, et l'association a accueilli les enfants le soir après l'école. Des réunions de quartier sont organisées pour comprendre les besoins des habitants.

Les activités ont pu être pérennisées, ce sont : le soutien scolaire le soir après l'école, les activités en été et pendant les vacances, sortie avec les habitants des quartiers, soirée à thème ; ouverture de séance d'alphabétisation pour les gens du voyage, exposition d'œuvre. Porté par l'association, différents projets voient le jour : temps d'animation pour les adolescents, création d'un poste de permanent, restructuration du quartier mais avec ses problèmes de circulation et de sécurité.

En 1994, Mme Ober cède sa place à Mme Mébold Michèle.

Les cours de couture continuent, mais l'activité maman bébé doit s'arrêter, cependant l'association instaure 1 fois par an des fêtes champêtre.

Après 3 années de présidence Mme Mébold cèdent sa place à Mme Battesti Marie Odile en 1997.

Le conseil d'administration demande un agrément de jeunesse et d'éducation populaire pour le centre aéré d'où l'obligation légale de modifier les statuts. Ces derniers sont adoptés et posés au tribunal le 10 juin 1998 ; Un nouveau tournant pour l'association.

En 2002, L'association ouvre ses portes le mercredi pour répondre aux besoins des habitants. Le centre aéré prend de plus en plus d'importance dans le quartier et son rayonnement s'agrandit, le secteur de provenance des enfants s'élargit. Le bouche à oreille fonctionne bien.

En 2003 Mme Battesti cède la présidence à Mme Cully sandrine devenu Mme Feist depuis, cependant Marie Odile reste dans le Conseil d'Administration.

Courant du 2eme trimestre le secteur adolescent (12/14 ans) a dû s'arrêter car le secteur 6/10 ans c'est considérablement développé. L'équipe n'arrive pas à répondre au besoin des 2 secteurs et le Conseil d'Administration a du privilégier le secteur le plus important. L'aide aux devoirs a été maintenu encore 2 ans mais a été abandonnée faute de participant et de demande.

Depuis 2004, bon nombre d'enfants et d'animateur sont passés par l'association. Aujourd'hui elle sert de tremplin à plein de jeune.

Le nombre croissant de demande pour l'accueil de l'été a permis de demander en 2009, le prêt d'une école à proximité du local. Le service de l'enseignement nous prête les écoles Hirn, Les magnolias ou la fontaine selon les travaux prévus.

Depuis 2005, nous participons aussi aux défilés de carnaval dans les rues du centre-ville et depuis 3 ans nous investissons plus de temps dans la confection des chars

L'association a fait 4 grandes colonies et des mini camps : 3 jours au camping en 2002 Woerth ; 2005 Hirzfelden ; 2007 Paris et 2018 Plou

Comme on dit petit à petit l'oiseau fait son nid.

L'association est ancrée dans le quartier et s'est fait connaître dans les quartiers avoisinants.

Equipe d'animation

L'équipe en place n'est pas fixe dû à la politique de la structure de faire tremplin et les contraintes budgétaires qui ne permettent pas de pérenniser plusieurs postes dans la structure.

Poste permanent :



Angèle WALTER, directrice

Poste : 2020-2021 animation :



PAULIN Sarina

Trisha PAULIN
jusqu'au
17/12/2020



Py Louise
Thomas



JACQUIN

A partir du
18/01/202
1

Les vacataires réguliers

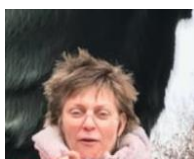


FUCHS Jérémie

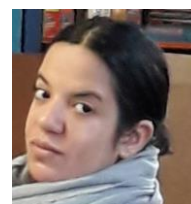
SINZINKAYO Antoine



BECKER Karine



HAMZAOUI Kahira



Stagiaire :
BERNARD Aurélie (11/01/2021-30/06/2021)



Conseil d'Administration

Assemblée Générale du 14/09/2020
Délibération du CA du 01/10/2020

Présidente : FEIST Sandrine

Vice-Présidente : BUB Marie-Eve

Secrétaire : ADAM Elisabeth

Secrétaire Adjointe : LAFON-MARQUET Véronique

Trésorière : GALATI Nathalie

Trésorier Adjoint : BATTESTI Marie-Odile

Assesseurs : BUECHER Josiane
FERREIRA Thérèse



Quelques règles pour vivre ensemble

J'ai le droit de rire et de m'amuser, et j'ai le devoir de faire attention
aux mots que je dis

J'ai le droit de jouer ou lire et j'ai le devoir de ranger pour que les autres
puissent aussi jouer ou lire

J'ai le droit d'avoir des amis et mes amis ont le droit d'avoir d'autres
amis

J'ai le droit de parler et d'être écouté et j'ai le devoir d'écouter quand
quelqu'un me parle

J'ai le devoir de m'excuser quand j'ai fait ou dit quelque chose qui a fait
mal à un enfant ou un adulte

J'ai le droit d'être différent et de ne pas tout aimer
J'ai le devoir de faire attention aux objets (effaceur, livre, jeux de
société, stylos, ...) qui ne sont pas à moi

J'ai le devoir de faire attention aux plus petits que moi

J'ai le droit d'être respecté et j'ai le devoir de respecter les autres

Si je désobéis à une règle j'ai le devoir de réparer

Règlement intérieur de l'accueil de Loisirs

Compte tenu de la diversité des prestations proposées, pour une information complète des usagers, il convient de reposer un cadre réglementaire permettant de préciser l'ensemble des dispositions à appliquer. Ce règlement a pour objectif de fixer des références communes à tous les centres et des règles de fonctionnement connues des usagers et des équipes d'encadrement. Toute inscription en centre de loisirs vaut acceptation du présent règlement.

1 - LIEUX D'ACCUEIL

L'Association Quartier Nord- 9 rue des Poilus-68000 Colmar- propose à un public âgé de 6 à 12 ans un accueil collectif de mineurs.

L'accueil des enfants s'effectue dans des locaux situés d'une part au : 9 rue des poilus

- un local de 60m² avec un coin canapé pour lire, des casiers pour les chaussons et des tables d'activités,
- un sanitaire,
- une cuisine,

et d'autre part une salle à la maison des associations au : 6 route d'Ingersheim.

Le centre de loisirs accueille les enfants du quartier nord de la ville de Colmar pour la majorité d'entre eux. D'autres enfants de Colmar et de la Communauté de Communes viennent compléter nos effectifs en raison de notre fonctionnement et/ou des activités proposées.

2 - PERIODES ET HORAIRES D'OUVERTURE

Pendant les vacances et les mercredis les enfants viennent de 9h à 12h et de 14h à 18h. Les enfants peuvent venir jusqu'à 10h le matin et être récupérés à partir de 11h30.

En été, du lundi au jeudi de 13h30 à 18h et le vendredi en journée complète de 9h à 18h.

Pour le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, de 16h15 à 18h00, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Tout départ anticipé doit être justifié et prévenu à l'avance.

La structure est fermée les jours fériés, une semaine en décembre ou en janvier et trois semaines au mois d'août.

3 - ACCUEIL ET REMISE DES ENFANTS AUX FAMILLES

L'accueil des familles se fait en dehors du temps d'accueil des enfants les mardis – jeudis - vendredis matin de 8h30 à 11h30 et les après-midi de 14h à 16h. Les inscriptions se font sur ces temps, excepté en été, la directrice étant déchargé, elle accueille les parents pour les inscriptions les après-midi dans les locaux utilisés en été.

Les enfants sont remis à un adulte (personne majeur), noté sur la fiche d'inscription. L'association décline toutes responsabilités suite à la remise des enfants. Les parents doivent déclarer tout jugement ou situation problématique. Sans jugement, les parents ont des droits communs quant à la remise de l'enfant.

L'association se réserve le droit de demander la carte d'identité de la personne qui récupère l'enfant s'il n'est pas connu.

Toute autre personne n'ont notifié, ne pourront chercher l'enfant sans autorisation écrite.

4 - PROJETS PEDAGOGIQUES

Le projet éducatif de la structure est le fruit d'un travail collectif. Il est centré sur les familles, l'équipe et les animations.

L'Association Quartier Nord a pour but de créer, d'animer et de maintenir la vie culturelle et artistique du quartier, de favoriser la vie associative en général et de contribuer par des actions de toute nature à l'amélioration du bien-être des habitants du quartier.

Elle ne poursuit aucun but lucratif et ses activités s'exercent en dehors de toutes considérations d'ordre politique, philosophique ou confessionnel.

Il permet ainsi à l'équipe d'avoir des repères et aux parents de connaître les objectifs de l'accueil collectif de mineurs de l'Association.

Le projet pédagogique est annuel, et évolue avec l'équipe d'animation. En été, nous élaborons un projet spécifique pour cet accueil.

5 - ACTIVITES

Nous travaillons cette année les thèmes : de l'ouverture culturelle, du patrimoine, du jeu, du sport en équipe, de l'intégration dans le groupe, des fêtes de l'année...

Nous proposons une diversité d'activités que l'enfant choisi. Nous transmettons les valeurs suivantes le respect, la tolérance, l'honnêteté, le partage en favorisant des temps d'écoute et d'échange, de dialogue et de médiation.

Lors des sorties nous demandons aux parents de fournir un repas équilibré (un légume, un fruit, un féculent et une bouteille d'eau) ainsi qu'une tenue adaptée. Nous mettons les repas dans un sac à dos isotherme individuel qui sera étiqueté au nom de l'enfant.

6. SANCTIONS

En cas de non-respect des règles de vie en collectivité (article 10) et après les sanctions prises par l'équipe d'animation, une exclusion définitive pourra être prononcée sans aucun remboursement possible de la facturation. Toute exclusion entraîne l'annulation de l'inscription.

7. - SANTE ET SOINS

Les enfants porteurs de poux ou de lentes ou présentant un état contagieux ne seront pas acceptés dans la structure pour participer la famille doit effectuer le traitement adéquat. En cas de maladie, vous devez garder l'enfant chez vous et prévenir l'accueil de loisirs.

Aucun médicament ne sera administré à l'enfant au centre sans présentation de l'ordonnance correspondante et seulement dans les cas où la médication ne puisse être prise le matin et le soir. Pour toute allergie, un certificat médical d'un allergologue et un protocole d'accueil sont exigés à l'inscription. La direction du centre sera chargée du suivi sanitaire des enfants au regard des renseignements mentionnés par les parents sur la fiche sanitaire de liaison (remplie au moment de l'inscription). Elle tiendra à jour un registre-journal de l'infirmerie sur lequel seront décrits les différents accidents ou maladies survenues pendant la journée au centre ainsi que les traitements à administrer, accompagnés de l'ordonnance médicale correspondante. En cas de maladie survenue le jour de l'accueil au centre, la famille sera contactée pour récupérer l'enfant et l'emmener voir son médecin traitant. Dans l'impossibilité pour la famille de se déplacer, un médecin sera contacté par le Directeur du centre pour qu'il vienne ausculter l'enfant sur place.

8 – ENCADREMENT

Dans le respect de la réglementation et pour répondre aux besoins de l'animation, l'équipe d'encadrement est composée de personnel qualifié : un directeur, diplômé du B.A.F.D. ou équivalent, assisté d'un adjoint pendant les vacances scolaires, et des animateurs, diplômés du B.A.F.A. ou équivalent, ou stagiaires inscrits en formation B.A.F.A...

9 - TRANSPORT

Les déplacements sont assurés par une compagnie privée ou par la Trace. Un extincteur et une trousse de premiers soins doivent être présents à bord du véhicule.

Les enfants sont comptés avant chaque montée et après chaque descente du car. Les animateurs veillent à ne pas dépasser le nombre de places autorisées et ne tolèrent aucun déplacement d'enfant quand le véhicule roule. Les enfants doivent rester assis tant que le car n'est pas à l'arrêt complet. Après la descente, un animateur vérifie obligatoirement qu'il ne reste pas d'enfant endormi ou caché, ni d'objet leur appartenant

Parking : Pour déposer l'enfant au centre, il est impératif de se garer sur les espaces réservés à cet effet.

10 - REGLES DE VIE EN COLLECTIVITE, DISCIPLINE ET SANCTIONS

L'accueil au centre de loisirs ne peut être pleinement profitable à l'enfant que s'il respecte les lieux, le personnel, ses camarades et le matériel. Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées par l'équipe éducative et les consignes de discipline formulées par l'équipe d'animation. Les enfants doivent s'interdire tout geste ou parole qui porterait atteinte aux autres enfants et aux personnes chargées de l'encadrement.

L'association dégage toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

L'enfant ne doit avoir sur lui aucun objet de valeur. (Le téléphone portable est interdit).

L'enfant a des droits : • être respecté, s'exprimer, être écouté par ses camarades et le personnel d'encadrement, • signaler au personnel ce qui l'inquiète, • participer pleinement aux animations proposées par l'équipe éducative, • prendre son repas dans de bonnes conditions, une ambiance détendue, chaleureuse et attentive. • être protégé contre les agressions d'enfants (bousculades, moqueries, menaces,...).

L'enfant a aussi des devoirs : • respecter les règles communes au centre de loisirs, • respecter les règles en vigueur au sein du centre de loisirs, • respecter les consignes données par le personnel lors de déplacement, • respecter les autres quel que soit leur âge, être poli et courtois avec ses camarades et les adultes présents.

Contribuer par une attitude responsable au bon déroulement des activités, des transports et du repas (partage, équité).

Toute attitude incompatible avec la vie en collectivité (dégradation, vol, violence verbale et/ou physique, non-respect des personnes ou du matériel) sera sanctionnée par l'équipe d'animation. Une exclusion temporaire peut être prononcée en cas de manquements répétés à la discipline ou si l'enfant, par son comportement, peut être dangereux pour lui-même ou pour les autres. Les responsables pourront éventuellement être convoqués pour examen de la situation et recherche de solution. Les parents seront avertis qu'en cas de récidive ou de gravité particulière des agissements reprochés, une exclusion définitive du centre de loisirs pourra être prononcée.

11 – SECURITE

Le centre de loisirs décline toute responsabilité en cas d'incidents survenus avant l'ouverture et après la fermeture, ainsi qu'en cas de vol ou de perte (vêtements, portables...) durant la journée. Les vêtements ou objets oubliés ou égarés sont conservés un an sur site. Une attestation d'assurance en responsabilité civile afin de couvrir les dommages dont l'enfant serait l'auteur est demandée à l'inscription. . De son côté, l'association souscrit une assurance couvrant les dommages et réparations en cas d'accident engageant sa responsabilité. Les enfants sont assurés pendant leurs temps de présence dans la structure et les sorties.

Les obligations de l'équipe d'animation lors d'un accident : • en cas de blessures bénignes, une pharmacie permet d'apporter les premiers soins. • en cas d'accident, de choc violent ou de malaise persistant, le directeur fait appel aux urgences médicales (pompiers 18, S.A.M.U. 15). • en cas de transfert, l'enfant ne doit pas être transporté dans un véhicule personnel, la famille doit être prévenue, une personne est désignée

pour accompagner l'enfant à l'hôpital. L'ensemble des frais occasionnés par l'intervention d'un médecin ou des services d'urgence. (Frais médicaux, chirurgicaux, d'hospitalisation et pharmaceutiques) est à la charge des familles.

12 INSCRIPTIONS

L'inscription sera validée dans la limite des places disponibles déclarées à la D.D.C.S.P.P

Les inscriptions pour les mercredis se font à la demi-journée.

En cas de non fréquentation régulière, l'association se réserve le droit de modifier l'inscription annuelle en inscription mensuelle.

Pour les vacances scolaires : L'inscription est à la semaine. L'inscription à la journée n'est pas possible.

L'inscription est valable si le dossier d'inscription et les pièces justificatives demandées sont fournis :

- les fiches de renseignements, d'inscription dûment complétées et signées, • le numéro de sécurité sociale et d'allocataire

Toute modification de coordonnées (adresse, téléphone personnel et professionnel, ...) devra être signalée le plus rapidement possible au centre.

13 - TARIFS

L'adhésion est annuelle, fixée par le Conseil d'Administration et voté à l'assemblée générale. Elle est familiale, devra être payé en début de chaque année scolaire, et/ou à l'inscription.

Le tarif appliqué à chaque famille sera déterminé par référence au quotient familial établi par la C.A.F au 1er janvier de l'année. Si ce dernier n'a pas été déterminé, il sera procédé à son calcul au vu des justificatifs de ressources fournis par la famille. En l'absence de justificatifs, il sera appliqué le tarif maximum.

Le montant des aides apportées par la CAF et par la MSA, est calculé au moment de chaque période d'inscription sur la base du quotient familial.

L'inscription d'un enfant en centre de loisirs déclenchera automatiquement un avis des sommes à payer que la famille recevra à son domicile, indépendamment de la présence ou non de l'enfant en centre de loisirs.

Les familles ont la possibilité de régler les prestations par chèques bancaires ou postaux, espèces. Le coût des prestations facturées aux familles tient compte des aides accordées par la CAF (Aide aux loisirs, Passeport Enfant et Prestation de Service Ordinaire) et par la MSA (Prestation de Service) le jour de l'inscription.

Les familles qui ont obtenu une prise en charge totale ou partielle de leur participation par l'un de ces organismes, seront exonérées du paiement des frais de séjour, à hauteur de la dite prise en charge sur présentation d'une attestation.

Sur demande de la famille, une attestation de paiement pourra être fournie.

Accueil Collectif de Mineurs (A.C.M)

Un accueil collectif¹ de mineurs² (ACM) est un dispositif reconnu et contrôlé par l'État d'utilité publique de loisirs éducatifs dans le domaine de l'animation socioculturelle et socio-éducative, accueillant des mineurs durant le temps de leurs vacances et de leurs loisirs.

Les ACM concernent essentiellement les séjours de vacances (anciennement colonies) durant les vacances scolaires et les accueils de loisirs (anciennement centre de loisirs) extra-scolaires ou accueils périscolaires en semaines

Le périscolaire : le mercredi.

Nous accueillons les enfants l'après midi à partir de 14h dans notre local. Nous proposons différentes activités. Nous utilisons le local et la salle 006 le bureau salle 2.01 à la Maison des associations, ainsi que les espaces extérieurs.

L'extrascolaire : Au moment des vacances.

Nous accueillons :

- les enfants de 3 à 5ans, l'après midi de 14h à 18h, à l'école maternelle les Magnolias, mise à disposition gracieusement par la ville de Colmar.
- Les enfants de 6 à 12 ans, le matin de 9h à 12h et l'après-midi de 14h à 18h au local, 9 rue des poilus, en salle 006 et au bureau salle 2.01 à la Maison des associations, et dans les espaces extérieurs.
- Les enfants de 3 à 12 ans le vendredi en journée complète (repas tiré du sac mais pris en commun) pour une sortie à thème
- En été : Nous accueillons tous les enfants dans les locaux de l'école maternelle les Magnolias, nos horaires sont de 13h30 à 18h avec une journée complète en fin de semaine.

Nous choisissons en équipe le thème du mois et faisons des activités liés à ce dernier en variant entre bricolage et jeux, pendant les vacances nous organisons une sortie pour clore la semaine

L'équipe s'est réunie pour élaborer le projet pédagogique et les principaux axes suivants ont été définis :

- développer le respect des autres et de l'environnement,
- suivre le rythme des saisons,
- savoir vivre en collectivité,
- développer la dextérité manuelle et l'exploitation des matériaux naturels ou récupérés,
- susciter l'esprit de curiosité,
- donner libre cours à la créativité et la favoriser,
- instaurer des moments de discussion et être à l'écoute des enfants,
- mettre en valeur l'esprit de solidarité.

Animations :

Tous les mois, des programmes variés sont proposés aux enfants :

- Les activités manuelles ont toujours beaucoup de succès. Elles s'organisent en fonction des saisons ou des différents thèmes de l'année.
- Les activités sportives donnent l'occasion de se dépenser et de s'amuser : relais, parcours du combattant, piscine, courses, rallye, danse country, ballon prisonnier.
- Les activités culinaires sont reconduites d'année en année à la demande des enfants. Les techniques de préparation et de cuisson des recettes sont une manière ludique d'aborder des règles de calcul, de lecture et les règles d'hygiène :
- Les activités culturelles ont été centrées sur les musées .

- Des expériences scientifiques et techniques ont été proposées aux enfants pendant les vacances d'automne grâce au partenariat avec l'association des Petits Débrouillards : expérience sur les volcans, les fusées, les tremblements de terre.

Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

Nous conduisons chaque année une activité d'accompagnement à la scolarité auprès des enfants en difficulté dans les apprentissages de base auprès des écoles primaires.

En ce qui concerne les enfants qui éprouvent de grandes difficultés dans les apprentissages de base, nous proposons aux parents de les accueillir tous les soirs. Ce suivi plus régulier a permis à certains d'entre eux de faire des progrès.

Les rencontres avec les enseignants sont régulières et nous permettent de faire le point sur les progrès des enfants.

Les temps réservés à l'accueil des parents et à l'échange permettent une meilleure coordination et compréhension des enfants.

L'activité d'accompagnement à la scolarité se décompose ainsi :

- un temps de détente,
- un temps pour le goûter,
- un temps d'aide pour les devoirs et les leçons,
- un temps pour les ateliers : jeux stimulant la mémoire, la rapidité, la logique – activités sportives développant la coordination et le respect des règles – travaux manuels développant le déchiffrement de la consigne et la patience.

Association Quartier Nord



9 rue des Poilus 68000 COLMAR
Téléphone : 03 89 24 90 73 ou 03 89 29 05 14 Portable : 06 82 70 15 32
Courriel : asqn@bbox.fr
Siret 377 532 585 000 25 – APE : 9499z

PRESENTATION

L'Association Quartier Nord est une association socio culturelle située dans le quartier nord est de Colmar. Elle a été créée en 1981 par des parents pour accueillir les enfants du quartier. Elle accueille des enfants dont les deux parents exercent une activité professionnelle et également de famille monoparentale. L'association propose un accueil de qualité avec l'organisation d'activités diverses construites autour d'un véritable projet.

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (L'A.L.S.H), le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) et le périscolaire doivent assurer un rôle social et éducatif auprès du jeune public accueilli. C'est un lieu de vie à part entière qui s'appuie sur trois grandes valeurs : la laïcité, la citoyenneté et le vivre ensemble.

- **La laïcité** est une valeur liée au respect mutuel, elle implique de lutter contre toute atteinte à l'intégrité et à la dignité des personnes. La mise en vie de cette valeur se traduit par l'accueil de tous les enfants quelles que soient leur origine, leur culture, leur croyance et cela sans discrimination.
- **La citoyenneté** nécessite que la personne soit reconnue membre d'une société et qu'elle puisse participer activement à ses projets. Reconnaître la citoyenneté des mineurs, c'est reconnaître leur capacité à l'exercice de droits et de devoirs. Il est nécessaire de favoriser la participation des enfants, les adultes doivent les accompagner.
- **Le vivre ensemble** c'est reconnaître et respecter tous les individus dans leur singularité mais aussi dans leur dimension sociale. La mixité enrichit le vivre ensemble. Il est important d'apprendre aux enfants à vivre ensemble et de promouvoir des notions telles que le plaisir, la convivialité, la solidarité, le partage, indispensables au « bien vivre ensemble ».

LES OBJECTIFS DU PROJET

Les objectifs du projet sont de mettre en œuvre les actions permettant :

- le développement de la confiance en soi, l'épanouissement des enfants sur ce temps de vie en lui offrant les moyens adaptés à son âge, encadré par des adultes référents, dans un cadre sécurisant.
- le développement de l'autonomie et l'affirmation de soi dans le respect du groupe et de la collectivité par la mise en place d'activités de connaissance de soi, de jeux collectifs et de jeux à règles.

L'équipe d'animation incitera l'enfant à participer à la construction de projets lui permettant d'exprimer ses choix personnels dans le respect de la collectivité.

- la découverte et l'accès pour tous aux activités artistiques, culturelles, manuelles, scientifiques, et sportives ainsi que des activités liées à la découverte et à la protection de l'environnement, sous forme d'ateliers de découverte, sans se substituer à l'enseignement et à la pratique régulière de ces activités.

LES MODALITES D'ACCUEIL

Les enfants viendront :

- CLAS : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 15h45 à 18h et le mercredi 13h à 14h.
- Périscolaire : 14h à 18h le mercredi.
- ALSH petites vacances : du lundi au vendredi 9h à 12h – 14h à 18h
- ALSH vacances d'été : du lundi au vendredi 13h30 à 18h

A la fin de l'activité, ils sont soit remis directement aux familles.

ORGANISATION DES TEMPS D'ACCUEIL

L'année scolaire est divisée en cinq périodes, de vacances à vacances. Chaque activité est construite sur l'ensemble d'une période, afin de proposer un parcours construit et cohérent. Chaque groupe se voit attribuer un atelier pour un jour défini de la période. Un principe de rotation est mis en place à chaque période pour offrir une diversité d'activités aux enfants. Elles sont adaptées à l'âge et aux capacités des enfants. Les aspects tant éducatifs que ludiques de ces ateliers sont tout aussi importants.

LA COMPOSITION ET FONCTIONS DE L'EQUIPE DE DIRECTION ET D'ANIMATION

Il appartient à l'équipe de direction et d'animation de s'approprier ces objectifs et de développer dans le cadre d'un projet pédagogique qui lui est propre, avec des objectifs spécifiques et détaillés, des méthodes, des outils, des moyens et des critères.

Chaque animateur en choisissant d'encadrer les enfants s'engage donc à respecter et à faire vivre les valeurs éducatives énoncées dans le projet éducatif et à maintenir la santé physique et psychologique des enfants qui lui ont été confiés.

L'équipe est constituée d'une directrice, diplômée ou brevetée en fonction de la réglementation de la DDCSPP et des activités. Elle sera garante et porteuse du présent projet éducatif.

Ses principales fonctions sont :

- élaborer un projet pédagogique, son évaluation et ajustement éventuel : il propose des activités dans lesquelles les enfants peuvent s'investir avec une équipe d'animation qui soutient, accompagne et encourage les enfants à la fois individuellement et collectivement.
- gérer l'équipe d'animation
- veiller au respect de la réglementation
- assurer la gestion administrative du centre : dossier et inscription de l'enfant, feuille de présence, gestion des plannings.

LES MOYENS DE FONCTIONNEMENT FOURNIS A L'EQUIPE DE DIRECTION ET D'ANIMATION

LES ESPACES

- Un local situé au 9 rue des Poilus à Colmar.
- Une salle (006) mise à disposition par la Mairie de Colmar, à la Manufacture.
- Un bureau administratif (salle 2-1) à la Manufacture.

LES PARTENAIRES

- Famille,
- Les services publics : Mairie, DDCSPP, CAF, écoles,....
- Associations (Ex Carnaval)

Projet pédagogique

1er septembre 2020 au 30 juin 2021



Association Quartier Nord
9 rue des Poilus 68000 Colmar
Tél. : 03/89/29/05/14
Portable : 06/81/70/15/32
aqncolmar@gmail.com
<http://associationquartiernord.jimdo.com/>
Siret : 377 532 585 000 25 – APE 9499 Z

Préambule

Le projet pédagogique a pour but d'informer les familles, leurs enfants, les animateurs, et tous les partenaires, de l'organisation de l'accueil de loisirs mais aussi et surtout des valeurs défendues au sein de notre association. Il nous permet de présenter les méthodes pédagogiques destinées à atteindre les finalités éducatives de notre structure. Ainsi, il renseignera tous les acteurs sur les orientations fondamentales que la structure s'engage à mettre en œuvre dans le cadre de l'accueil des enfants. Le centre a pour principe général d'aider les personnes à acquérir le sens des responsabilités en apprenant à discerner, pour savoir choisir en pleine liberté

Descriptif du centre

L'Association Quartier Nord- a son siège et son local d'activité au 9 rue des Poilus-68000 Colmar-. Elle propose à un public âgé de 6 à 12 ans un accueil collectif de mineurs. Les locaux se composent de :

- un local de 60m² avec un coin canapé pour lire, des casiers pour les chaussons et des tables d'activités
- un sanitaire
- une cuisine,

Et d'autre part une salle à la maison des associations au 6 route d'Ingersheim.

Pendant les vacances scolaires, l'école maternelle Les Magnolias nous est prêtée, la salle de motricité les sanitaires et les extérieurs.

Le centre de loisirs accueille les enfants des quartiers nord de la ville de Colmar pour la majorité d'entre eux. D'autres enfants de Colmar et de la Communauté de Communes viennent compléter nos effectifs en raison de notre fonctionnement et/ou des activités proposées.

Public :

Le public de l'association provient de ces 69 % de la population totale de la ville. Il est quand même important de noter que la part de jeune et surtout d'enfant est de 44 % de la population total de la ville. Aujourd'hui, la population des quartiers concernés par la structure est à 50 % au chômage ou sans emploi et compte 25% d'ouvriers, elle est en majorité jeune, 44% ont moins de 30 ans (SIGTOPO, 2010)¹ Les familles que nous accueillons sont en majorité issues de l'immigration. La majorité des familles n'ont pas la capacité financière d'inscrire leurs enfants dans une structure éloignée ou chère. Elles bénéficient d'aides de la CAF pour inscrire les enfants dans des activités extrascolaires.

Sur les familles inscrites à l'accueil de loisirs, on retrouve les caractéristiques suivantes :

- 80% des familles accueillies vivent en habitat collectif et 60% d'entre elles sont dans de l'habitat social
- 50% des parents sont au chômage ou sans emploi et 25% sont des ouvriers.
- 90% des familles membres, sur l'année scolaire, sont issues de l'immigration (Europe de l'est : 15%, Afrique du nord : 55%, Afrique centrale : 10% ; Italie : 5%, Turquie : 5%)

Fonctionnement

Le public accueilli est composé d'enfants âgés de 6 à 12 ans. Le nombre d'enfants varie selon les journées et les activités proposées.

L'Association Quartier Nord a une capacité d'accueil de 24 enfants les mercredis et de 48 lors des vacances scolaires et à laquelle se rajoute 16 enfants âgés de 3-5 ans.

Elle accueille aussi le soir après l'école dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité.

Horaires :

Les enfants viendront en périscolaire les mercredis de 14h00 à 18h00 ou et en extrascolaire les jours de vacances de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et de 9h00 à 18h00 lors des sorties.

Affichage :

Les programmes, infos utiles, charte sont affichés sur le panneau d'affichage des enfants.

Les plannings et la réglementation se trouvent sur le panneau d'affichage derrière le bureau de la directrice.

Formation :

Les salariés vont en formation régulièrement et correspondent aux effectifs nécessaires exigés par la législation. La directrice est en formation BPJEPS LTP, une animatrice débute une formation professionnelle CPJEPS, nous avons embauché une apprenti qui en formation BPJEPS AS.

Naissance du centre

L'association est née entre 1978 et 1981, suite à des observations du principal du collège Berlioz et d'assistantes sociales de Colmar. Le quartier « Lacarre » était en voie d'extension, mais les enfants s'ennuyaient et étaient souvent livrés à eux-mêmes dans les rues. Par souci des habitants et après discussions avec les assistantes sociales, une association de quartier a été créée. Les premiers statuts ont été déposés et l'Association Quartier Nord est née le 26 juin 1981 et a été inscrite au registre des associations du tribunal des associations².

L'association met en place pour les familles des moments de partage, des temps conviviaux tels que « maman bébé » ou des cours de couture animés par des bénévoles. Pour les enfants, les axes prioritaires de l'association étaient de donner un cadre sécuritaire, d'occuper et surtout d'essayer de sortir les jeunes enfants du quartier. Ces derniers venaient sur les temps extrascolaires (les mercredis, les samedis et les vacances) pour des temps d'animations en extérieur. Le personnel était soit bénévole soit en contrat saisonnier. En 89, la présidente fait une déclaration jeunesse et sport. L'équipe d'animation travaillera sur ces grands principes en mettant en place des activités, elle accentuera l'accompagnement régulier à la scolarité (tous les soirs après l'école contre 2 soirs par semaine avant). Le conseil d'administration met l'accent sur le besoin d'aide aux familles sur ces temps et la lutte contre l'échec scolaire.

Les activités ont pu se diversifier et l'association a pu pérenniser l'accueil des enfants le soir après l'école. Des réunions de quartier ont été organisées pour comprendre les besoins des habitants du quartier. En 1991, la demande grandissante de loisirs, mais surtout celle de soutien scolaire a poussé le conseil d'administration, à embaucher un salarié à temps partiel d'abord à 30 heures puis à 35 heures, ainsi que des vacataires

Orientation éducative du Centre

Le projet éducatif de la structure est le fruit d'un travail collectif. Il est centré sur les familles, l'équipe et les animations.

L'Association Quartier Nord a pour but de créer, d'animer et de maintenir la vie culturelle et artistique du quartier, de favoriser la vie associative en général et de contribuer par des actions de toute nature à l'amélioration du bien-être des habitants du quartier.

Elle ne poursuit aucun but lucratif et ses activités s'exercent en dehors de toutes considérations d'ordre politique, philosophique ou confessionnel

Il permet ainsi à l'équipe d'avoir des repères et aux parents de connaître les objectifs de l'accueil collectif de mineurs de l'Association.

Information

Nous travaillons cette année les thèmes : de l'ouverture culturelle, de la musique, du jeu, des animaux, de l'environnement, de l'intégration dans le groupe, des fêtes de l'année...

Un personnage a été créé et correspond régulièrement avec les enfants, ils impulsent les vacances et les moments spéciaux de l'année scolaire.

Nous essayons d'offrir une diversité d'activités pour permettre à l'enfant de choisir. Nous véhiculons les valeurs suivantes : le respect, la tolérance, l'honnêteté, le partage en favorisant des temps d'écoute et d'échange, de dialogue et de médiation.

Lors des sorties nous demandons aux parents de fournir un repas équilibré (un légume, un fruit, un féculent et une bouteille d'eau) ainsi qu'une tenue adaptée. Nous mettons les repas dans un sac à dos isotherme individuel ou collectif qui sera étiqueté au nom de l'enfant.

La structure est fermée les jours fériés et du 25 décembre 2020 au 2 janvier 2021. Nous participons aux cavalcades du carnaval de Colmar si les mesures sanitaires le permettent.

Les mesures d'un protocole sanitaire a été mis en place :

- accès interdit aux locaux d'animation pour les adultes non inclus dans l'équipe d'animation pendant les temps d'accueil des enfants.
- Port du masque obligatoire dans les locaux pour les personnes âgées de plus de 6 ans
- Nettoyage et aération des locaux très fréquents
- Mise à disposition de gel hydro alcoolique à l'entrée et à plusieurs points dans les locaux utilisés
- Lavage plus fréquent des mains
- Désinfections des supports et du matériel pédagogique utilisé

Protocole de nettoyage et sanitaire à disposition sur demande.

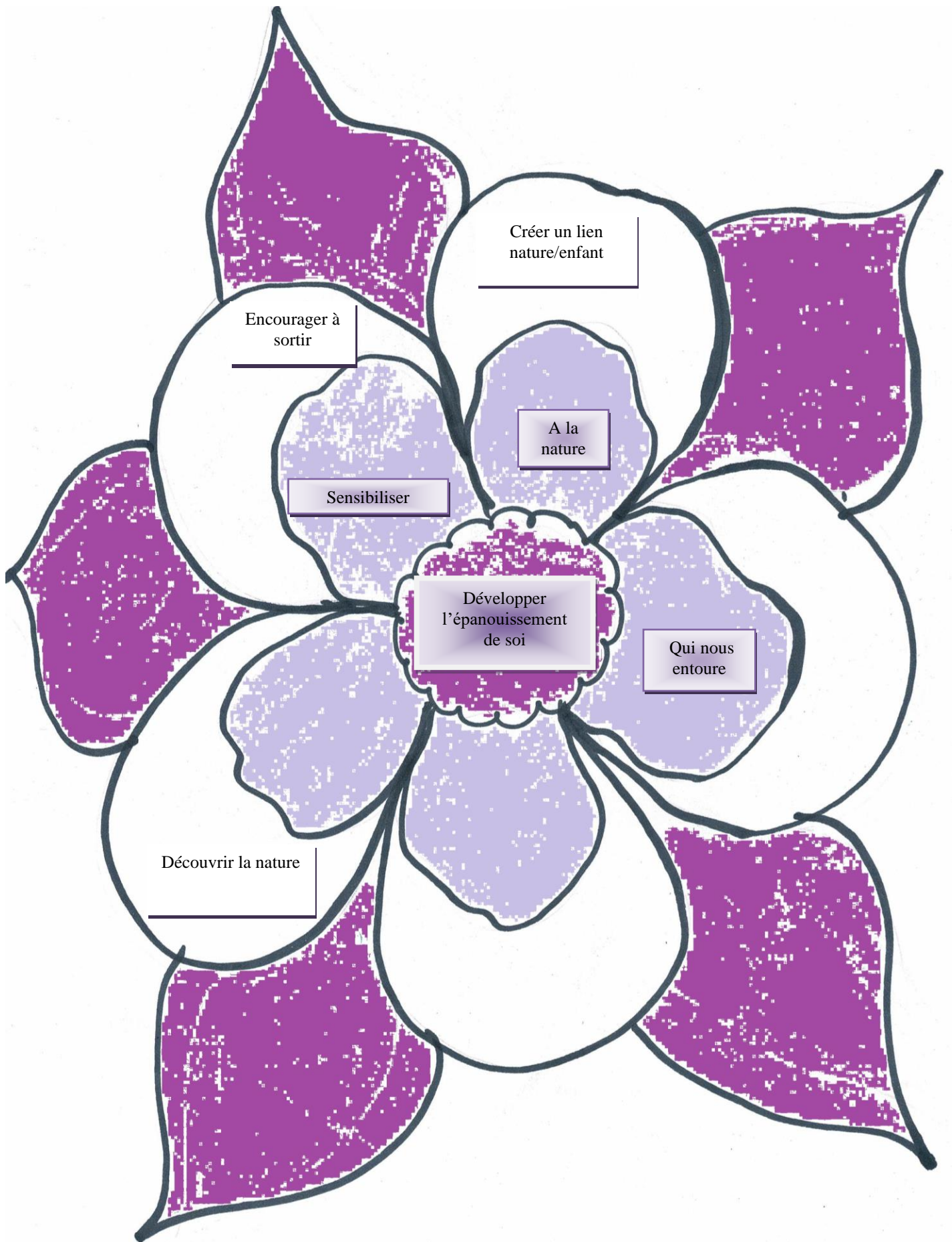
Modalités d'inscription

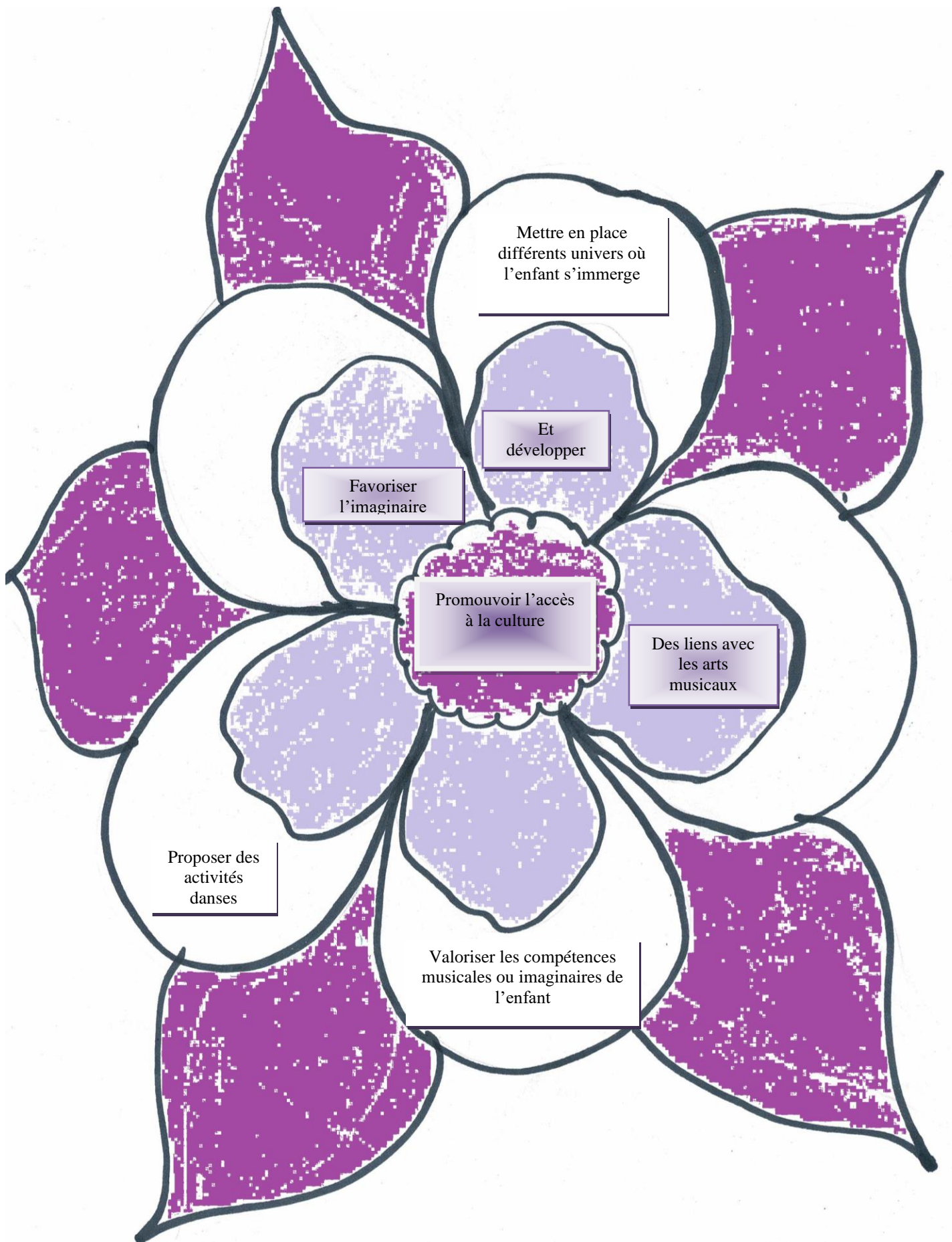
Pour l'inscription de chaque enfant :

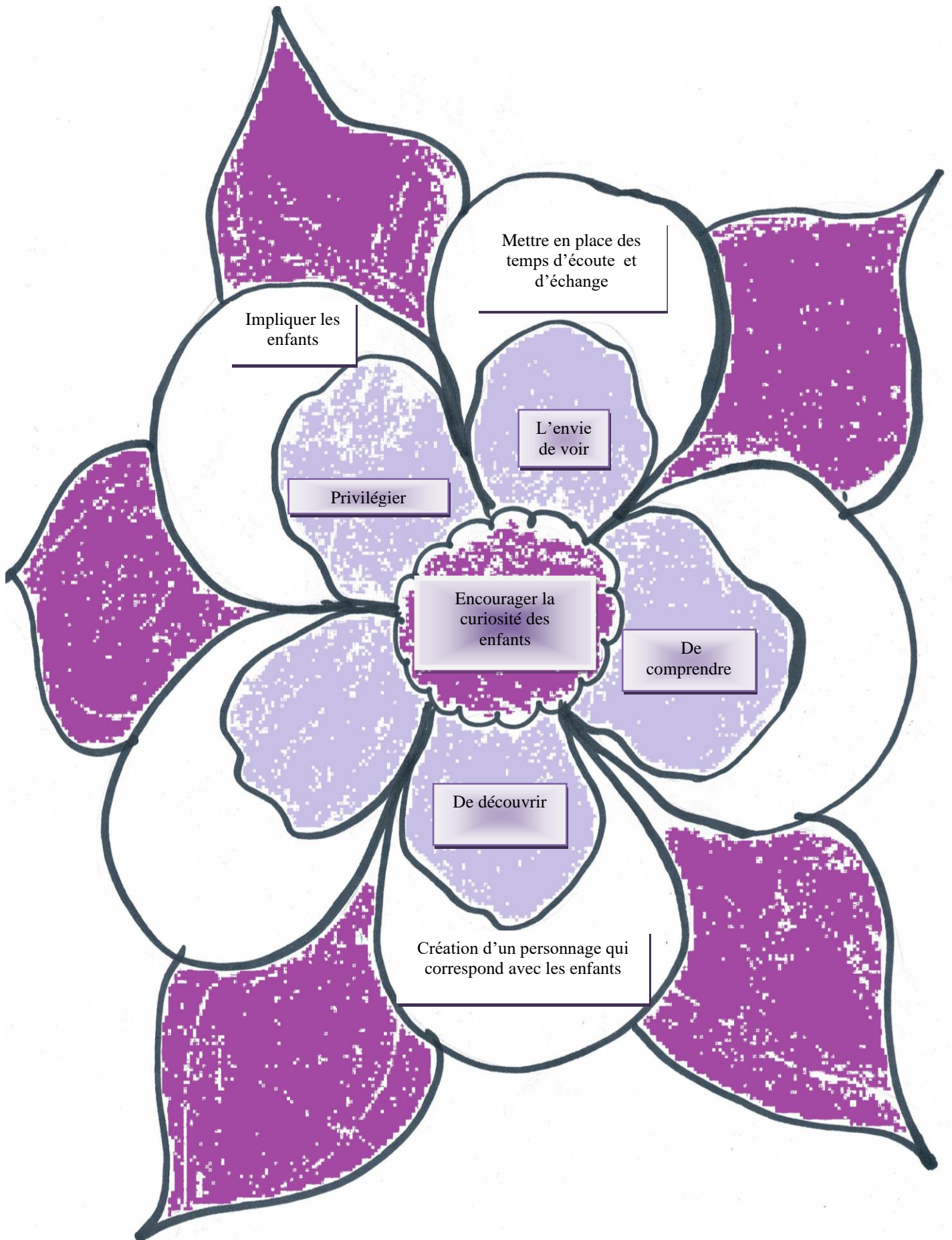
- une fiche d'inscription à remplir et signer recto verso (rose les 5 ans; verte plus de 6 ans)
- le carnet de santé (copie du DTP à jour)
- remplir la fiche d'autonomie et la signer
- fournir une attestation d'assurance responsabilité civile au nom de l'enfant
- fournir le numéro d'allocataire CAF ou copie bons aide aux temps libre
- le quotient familial (s'il ne l'a pas nous appliquons le tarif le plus élevé et on rembourse dès réception des papiers)
- une caution de 20 euros par enfant pour les familles dont les bons vacances de la caf remboursent 6.50 euros/ demi-journée

Tarif

tarif	A : quotient familial < 650	B : quotient familial de 651 à 850	C : quotient familial > 851	A2 : 2 eme enfant	B2 : 2 eme enfant
mercredi	4,50 €	5,50 €	6,50 €	3,50 €	4,50 €
bons CAF à 6.5	0,00 €	0,00 €	/	0,00 €	0,00 €
bons CAF à 4.5	0,00 €	1,50 €	/	0,00 €	1,50 €
bons CAF à 2.5	2,50 €	3,50 €	/	1,50 €	3,50 €
vacances	44,00	46,00 €	48,00 €	42,00 €	44,00 €
bons CAF à 6.5	0,00 €	0,00 €	/	0,00 €	0,00 €
bons CAF à 4.5	0,00 €	0,00 €	/	0,00 €	0,00 €
bons CAF à 2.5	22,00 €	24,00 €	/	17,00 €	19,00 €
cotisation familiale 20 euros					







Les activités

Les activités ne sont pas une fin en soi, elles ne sont que des supports pour atteindre les objectifs fixés et doivent être pourvues de « sens ».

Le but de l'animation est « de donner vie à ».

Pour cela l'équipe doit avoir une approche ludique de l'activité de loisirs. C'est un support réceptif pour les enfants afin de leur permettre de se construire en tant qu'individu, d'apprendre à vivre ensemble en respectant les règles de vie en collectivité.

Aussi, chaque animateur, doit **réfléchir et préparer** son activité, d'une façon pédagogique et matérielle. Il doit se poser plusieurs questions :

- Le lien avec le projet pédagogique
- Quels sont les objectifs que je me fixe : apprendre aux enfants à se servir d'un outil ! Développer une coopération entre les enfants ! Valoriser un enfant timide au sein d'un groupe...
- Pourquoi cette activité ?
- Est-ce que cette activité correspond à l'âge des enfants que j'encadre ?

En coordination avec les animateurs, la responsable de l'ALSH propose un choix de thèmes qui favorisera l'imaginaire et la créativité dans les propositions d'activités, de grands jeux et de spectacles.

L'équipe d'animation proposera des activités de loisirs mettant en avant le territoire, en faisant appel aux associations et aux organismes de la commune.

Les animations seront variées afin que chaque enfant y trouve sa place et développe ses capacités :

- Activités manuelles : développer les capacités de création, d'expression, de construction manuelle...
- Activités sportives : le développement psychomoteur (maîtrise du corps et jeux de stratégie)
- Activités d'expression (théâtre, jeux, danse...) : favoriser l'expression et la confiance en soi, communiquer avec l'autre.
- Activités à caractère culturelle : Les musées (maison de l'eau, musée d'histoire naturelle, bibliothèque...)

L'équipe profitera de l'ensemble des équipements de la commune pour diversifier ses actions.

- Les locaux de l'association
- L'école pendant les vacances
- Les bois
- Le skate parc
- Les commerces
- Les parcs
- Les musées
- La bibliothèque

Une bonne préparation d'activités ludiques et le « sens » que l'on y met, permettent d'avoir une certaine souplesse et de pouvoir « improviser » pour aménager une autre activité (temps extérieurs, réceptivité des enfants...).

Une capacité d'adaptation est donc essentielle.

Le rangement

Le temps de rangement est compris dans l'activité. L'enfant remet en état la salle avec l'animateur. Il doit comprendre qu'il faut préserver son lieu de vie. Le rangement des salles se fait à tout moment de la journée.

A la fin du repas, (lors des repas en commun) les enfants participent pour débarrasser la table. Avec l'animateur, ils regroupent leurs assiettes, leurs couverts au bout de la table.

A la fin du goûter, il jette ses déchets, un animateur lave et l'enfant essuie et range (s'il y a lieu).

Les réunions

Elle rassemble, chaque mois ou trimestre au plus, l'équipe d'animation afin d'organiser, faire le bilan des semaines et transmettre les différentes informations.

L'objectif principal est la mise en commun des expériences et la coordination des animations.

Une réunion préparatoire est organisée en amont de l'été pour fixer et comprendre les objectifs pédagogiques. Chaque membre de l'équipe fait connaissance avec les autres, décrit ses activités. On y fixe le planning des activités, les sorties, les horaires de travail et d'accueil des enfants ainsi que le planning des tâches. C'est un temps de préparation important de l'accueil.

Les réunions sont lieu de formation des animateurs, donne à chacun la possibilité de s'exprimer. Il ne faut en aucun cas que les relations se détériorent au sein de l'équipe ou avec les enfants. Le fait de ne pas évoquer ce qui ne va pas, peut perturber une ambiance et le travail. Une réunion de bilan est organisée à la fin de l'accueil.

Les déplacements

Pour les déplacements hors ville de Colmar, le transport se fera par la compagnie Royer Voyage (bus) ou la SNCF. Dans Colmar, nous nous déplacerons avec la TRACE, bus de la ville, ou à pied. Les règles de déplacement et de placement sont fournis à chaque animateur qui doit s'y conformer et mis en annexe.

Lors de chaque déplacement ou sortie ne pas oublier :

- Sa trousse de secours
- Les fiches sanitaires des enfants du groupe
- La liste des enfants
- Les numéros d'urgence
- Signe distinctif du groupe (casquette-étiquette- gilet fluorescent...)

L'accueil des enfants en situation de handicap

Il existe différents handicaps et positions de l'animateur en voici quelques uns avec leurs caractéristiques :

- **Handicap moteur** (Un handicap moteur – ou déficience motrice – recouvre l'ensemble des troubles (troubles de la dextérité, paralysie, etc.) pouvant entraîner **une atteinte partielle ou totale de la motricité**, notamment des membres supérieurs et/ou inférieurs (difficultés pour se déplacer, conserver ou changer une position, prendre et manipuler, effectuer certains gestes). Les causes peuvent être très variées : maladie acquise ou génétique, malformation congénitale, traumatisme dû à un accident, etc.) : l'équipe fera attention à sa sécurité et lors des activités, afin que l'enfant en situation de handicap ne soit pas stigmatisé comme étant « le plus nul », « le plus lent », « le bébé » ou « celui qui va nous faire perdre ». Il faut rester attentifs aux mouvements qui peuvent être rendus difficiles – voire impossibles – par le handicap de l'enfant, lui proposer de l'aide mais n'hésitez pas à l'encourager pour qu'il fasse seul.
- Le déplacement du fauteuil ne doit pas être un automatisme, l'enfant sait généralement où il veut et/ou doit aller : l'écouter, c'est préserver son autonomie. **Parfois, il s'agit simplement de le laisser faire en étant attentif.** Nous penserons à mettre en place des jeux coopératifs, qui permettent de jouer ensemble sans discriminations. **Pour autant, il ne faut pas perdre de vue l'intérêt des enfants valides. L'enfant handicapé moteur a parfaitement conscience de son handicap et comprend bien les questions et remarques des autres enfants.** Soyez donc attentif à ses réactions et demandez-lui s'il souhaite présenter son handicap ou s'il préfère que vous vous en chargiez.
- **Handicap intellectuel** (La déficience intellectuelle est caractérisée par **une insuffisance des facultés et du niveau global d'intelligence**, notamment au niveau des fonctions cognitives, du langage, de la motricité et des performances sociales. Ce type de déficience entraîne **un ralentissement des acquisitions, des apprentissages et affecte les capacités d'analyse de l'enfant.**) : L'enfant peut éprouver des difficultés à comprendre les consignes qui lui sont données. L'enfant se repère difficilement, que ce soit dans l'espace ou dans le temps et ses facultés de mémorisation sont amoindries. Lors du détail d'une consigne, il faut utiliser des phrases simples et assurez-vous que l'enfant les ait bien comprises et lui redire individuellement. Lorsqu'un changement de lieu ou d'activité intervient, prévenez l'enfant. Un enfant déficient n'a pas forcément conscience du danger qui l'entoure, soyez d'autant plus vigilant. Dans les activités, l'animateur privilégiera les chants et les jeux où l'enfant déficient ne sera pas le seul en difficulté. Il est important que vous expliquiez au reste du groupe la nature du handicap de l'enfant et comment se comporter avec lui. Toute l'équipe doit être vigilante à la sécurité de l'enfant (notamment pendant les sorties) et préserver son intégrité physique et morale.
- **handicap visuel** (Être mal voyant, c'est avoir une acuité visuelle entre 4/10e et 1/10e, ou avoir un champ visuel inférieur à 20°. Être aveugle, c'est avoir une acuité visuelle inférieure à 1/10e ou un champ visuel inférieur à 10°. Il existe plusieurs formes de malvoyance : une atteinte de la vision centrale, une atteinte de la vision périphérique ou une vision floue) : Selon le type de déficience, l'enfant malvoyant perçoit différemment le monde qui l'entoure. L'enfant aveugle ou malvoyant doit s'approprier le lieu et se construire des repères. Il faut donc que vous l'aidiez à se repérer pour qu'il puisse ensuite se déplacer seul. Il faut penser à s'identifier avant d'entamer une conversation, à prévenir l'enfant si on part de chez lui afin d'éviter qu'il vous croit encore présent, à systématiquement le prévenir avant de le toucher, afin qu'il ne soit pas surpris. Il faut penser à sensibiliser le groupe à l'inquiétude et au danger que peuvent représenter les bousculades, les cris et le vacarme pour l'enfant aveugle ou malvoyant. L'équipe doit continuellement décrire ce qui se passe à l'enfant et anticiper les bousculades.

- **Les enfants hyperactifs moteur** courent, grimpent, s'agitent, ne parviennent pas à rester assis et ne savent pas jouer en silence. Ils prennent souvent des risques inconsidérés.
- **Les enfants impulsifs** ne savent pas attendre leur tour, ils se précipitent pour répondre, interrompent souvent les conversations, passent sans cesse d'une activité à l'autre. Ils ne savent pas s'organiser, ni respecter des consignes.
- **Les enfants en déficit d'attention** ont des difficultés à se concentrer, perdent leurs objets de travail et ne terminent pas ce qu'ils entreprennent. Ils sont facilement distraits et paraissent ne pas écouter.
- **Les enfants atteints de troubles du comportement** se retrouvent souvent dans une position de bouc-émissaire. Leur violence perturbe gravement leur socialisation. Pourtant, ils ne sont pas moins intelligents que les autres enfants.
- **Les enfants autistes ou atteint du trouble du spectre autistique**, est une maladie qui se caractérise par un développement anormal de l'enfant, principalement au niveau social, relationnel, et communicationnel. La maladie existe à différents degrés, avec des formes qui permettent une expression verbale et une vie plus ou moins indépendante, et des troubles bien plus profonds avec des comportements très stéréotypés
- **Handicap auditif** (Dû à des causes multiples, **le handicap auditif ne se voit pas et est souvent sous-estimé**. Les enfants porteurs d'un handicap auditif ont des difficultés quant à la communication et à l'acquisition d'informations. **Souvent, ces enfants développent leur propre stratégie pour communiquer.**) : L'enfant porteur d'un handicap auditif peut a priori tout faire sans risques particuliers et possède toutes les capacités intellectuelles et physiques d'un enfant du même âge. Il peut être isolé car il est privé des informations sonores : sons, bruits, paroles. Il ne peut pas percevoir un bruit de danger (véhicule approchant), ou un signal sonore d'alarme. Il appréhende le monde principalement par la vue. En raison de ses difficultés d'appropriation du français oral et écrit, il a également du mal à comprendre. Il faut penser à parler à l'enfant de face (ne lui tournez pas le dos !), s'assurer qu'il vous regarde. Certains enfants savent lire sur les lèvres, dans ce cas, il est important que vous articuliez correctement et sans exagérer. L'animateur veillera à donner des consignes simples : phrases courtes, mots simples, d'accompagner ses paroles de gestes simples et d'expressions du visage, ne pas hésiter à utiliser des documents visuels (photos, images, dessins), ils faciliteront la communication. Afin que l'enfant porteur d'un handicap auditif puisse s'intégrer et vivre pleinement son séjour, il est important que vous vous assuriez régulièrement qu'il ait bien compris le programme / la consigne. Il faut rester attentif aux caprices ou colères qui peuvent être l'expression d'une incompréhension de la part de l'enfant. Face à un enfant qui ne perçoit pas le danger venant de l'arrière, il est primordial que l'équipe redouble de vigilance quant à la sécurité de l'enfant.

Il conviendra cependant de voir s'il ne faut pas d'accueil personnalisé en fonction de l'enfant accueillis. Il faut discuter avec la famille en amont et pendant l'accueil.



Protocole sanitaire

Tous les espaces occupés par l'association doivent suivre ce protocole :

- Adultes et enfants de plus de 11 ans portent un masque lors du temps de l'accueil
- L'assistant sanitaire gère la suspicion covid et les mesures à mettre en place
- Chaque groupe d'activité sera formée en début d'accueil et restera ensemble jusqu'à la fin de ce dernier
- Le nettoyage des sols et des surfaces utilisées est effectué au moins une fois par jour avec un produit virucide
- Le nettoyage des poignées de porte et interrupteurs est effectué une fois par jour
- Entre chaque enfant passant aux toilettes une lingette est passée et le nettoyage est effectué au moins une fois par jour
- Le lavage à l'eau et au savon au moins 20 à 30 secondes avec un séchage avec une serviette jetable avant et après chaque activité
- A défaut nous aurons à disposition du gel hydro alcoolique
- L'aération des locaux est préconisée avant l'accueil à la fin et si les conditions sont possible pendant
- Les responsables légaux ne seront admis pendant l'accueil que pour raison exceptionnelle

Le protocole est modifié ou non en fonction des mise à jour des mesures sanitaires réceptionnées.

Rôle et fonction de la directrice

- s'assurer de la mise en place du projet pédagogique
- garant de la sécurité physique et morale des enfants
- informer les animateurs des règles du centre, de leur charge
- s'assurer du suivi des stagiaires, de leur formation, de répondre à leur question, de faire leur évaluation.
- Gérer les partenaires et les parents
- Organiser l'accueil et le départ des enfants
- S'assurer du bon déroulement des activités
- Faire de la médiation ou des sanctions lors des conflits
- Gérer une équipe d'animation
- Mettre en place des réunions de préparations mais surtout de bilan, d'évaluation des animations
- Rester disponible pour toute question des stagiaires.

Rôle des animateurs et de l'animateur stagiaire

- Il prend des initiatives.
- Il adhère aux objectifs du projet pédagogique et éducatif.
- Il veille à la sécurité physique et morale des enfants qui lui sont confiés.
- Il est à l'écoute des besoins, des attentes des enfants. Il y répond en proposant des activités adaptées à l'âge et aux choix des enfants en instaurant une relation de qualité
- Il s'informe et se documente. Il assiste aux réunions de préparation, de bilan. Il se remet en question et se positionnent sur ses actions.
- Il doit avoir une bonne connaissance des enfants pour apprécier ses actions. Il doit avoir un comportement responsable et un certain savoir être vis à vis des enfants.
- Il répond de la sécurité physique et morale des enfants.
- Il participe à la vie du Centre (tâches quotidiennes), rangement des locaux.
- Il respecte ses collègues, sa hiérarchie, sait travailler en équipe et écouter l'autre.

Evaluation des stagiaires

Un temps individuel avec chaque stagiaire en début de stage est pris pour :

- définir les attentes du stage,
- fixer des objectifs,
- déroulement,
- question du stagiaire.

Mettre le stagiaire en binôme dans la mesure du possible avec un titulaire durant 2 séances.

Evaluation d'une séance par le directeur (rester en retrait, regarder et discuter de la séance à la fin avec le stagiaire)

Une petite réunion à mi-parcours pour voir l'évolution et objectifs à atteindre en fin de parcours pour faire un grand bilan (support en annexe)

Critères d'évaluation du stagiaire : aptitude aux fonctions d'animateur, relation avec les enfants, intégration dans l'équipe, mise en place d'activités...

Le stagiaire mettra en place et animera un grand jeu ou la directrice pourra évaluer son aptitude à travailler en groupe et à s'adapter.

Santé hygiène et soins

Les soins sont dispensés par l'assistant sanitaire ou par la directrice, tous deux titulaires du PSC1 et sont notés dans un cahier d'infirmerie. Tous soins doit être notés avec date, nom de l'enfant, origine de l'accident le plus précis possible, nature des blessures, soins prodigués, nom de la personne qui soigne, signature de la personne qui a soigné et la signature de la directrice

Les enfants avec allergie ou maladie sont affichés dans la salle des animateurs et chacun en a connaissance.

Les fiches d'autonomie ne sont connues que par la directrice qui jugera ce qu'il faut partager avec les animateurs.

Aucun médicament n'est administré sans ordonnance ou protocole du médecin, seul l'assistant sanitaire s'occupe des traitements sur place et un titulaire du psc1 aura l'enfant concerné lors des sorties.

L'animateur doit veiller à ce que l'enfant se lave les mains avant et après chaque activité. Il encadre le passage aux sanitaires et veille au respect des règles d'hygiène.

L'animateur fait en sorte que l'enfant rentre chez lui aussi propre qu'il était en arrivant (il veille à l'utilisation des blouses). Il apprend à l'enfant à respecter ses vêtements et ceux des autres, à se protéger lors des activités.

Rôle et fonction de l'assistant sanitaire

s'assurer de la remise, pour chaque mineur, des renseignements médicaux, de vaccination à jour ainsi que, le cas échéant, des certificats médicaux

travaille en partenariat avec le directeur

informer les animateurs de l'existence d'éventuelles allergies

identifier les mineurs qui doivent suivre un traitement médical et s'assurer de la prise des médicaments (si ordonnance donnée et délivrée par le médecin)

s'assurer que les médicaments sont conservés dans un contenant fermé à clef sauf lorsque la nature du traitement impose que le médicament soit en permanence à la disposition de l'enfant

tenir le registre dans lequel sont précisés les soins donnés aux mineurs, et notamment les traitements médicamenteux

tenir à jour les trousse de premiers soins

Chaque animateur, titulaire ou non du PSC1, aura une trousse de secours et une fiche de soin pour noter les petits soins prodigués (désinfection de plaies, bleus, petites coupures) et devra alors en référer à l'assistant sanitaire.

Règles non négociables

Drogues : la détention et la consommation de drogues sont interdites sous peine d'exclusion que ce soit pour les enfants ou pour l'équipe pédagogique

Tabacs : il est interdit de fumer ou de vapoter en présence des enfants. Un espace sera réservé à cet effet à l'extérieur des locaux.

Alcool : la consommation d'alcool est interdite pour les enfants. Concernant l'équipe pédagogique, une consommation modérée est tolérée mais pas en temps avec enfant. L'état d'ébriété étant incompatible aux fonctions d'animateur et de directeur, il pourra être le motif d'un renvoi.

Portable : l'utilisation du téléphone portable se fait lors des pauses ou à la fin de sa journée de travail: le portable **doit rester** dans la salle des animateurs, il ne sera pas toléré lors des activités (exception les jours de sorties ou il peut être utilisé pour communiquer entre groupe).

Respect des droits de l'homme et de l'enfant.

Refus de tout acte irrespectueux ou discriminatoire.

Pause : après 6 h de travail consécutif, la pause de 45 minutes est obligatoire. Elle est prise à tour de rôle selon le planning indiqué dans la salle des animateurs ou sur le déroulement de journée ; pour les après-midis, nous vous laissons la possibilité de prendre 5 minutes à tour de rôle.

Evaluation

L'évaluation quantitative journalière et hebdomadaire est pratique pour l'évolution par rapport à l'année précédente.

L'évaluation qualitative est plus difficilement mesurable mais l'équipe d'animation répondra aux questions suivantes :

Les objectifs pédagogiques ont-ils été atteints ou non ?

Les activités sont-ils de nature différentes adaptés à l'âge ?

Les enfants sont-ils capables de citer aux moins style de musiques ? 2 animaux en voies d'extinctions ?

Les activités étaient-elles adaptées aux objectifs annoncés ?

Les enfants sont-ils capables de citer une phrase affichée ?

Tous les soirs remplir la fiche bilan sur son activité.

Les enfants ont-ils écrit sur le mur d'expression ?

Les demandes formulés par les enfants ont' elles été pris en compte ? Comment ? Pourquoi ou pourquoi pas ?

Les enfants sont 'ils venue se plaindre ou au contraire sont 'ils heureux ?

Retour des parents.

Prise en compte de demandes formulées par les enfants lors de temps de paroles ?

Ecoutes des enfants, temps d'échange avec le public : les parents et les enfants

Relecture des bilans des animateurs sur leur animation, mise en commun de ses bilans

Temps informel de discussion au cours des pauses.

Objectif pédagogique	Objectif opérationnel	Activités	Critères d'évaluation	Indicateurs
Sensibiliser à l'environnement qui les entoure	Localiser tous les espaces verts de la ville	<ul style="list-style-type: none"> Balade en ville Liste avec nom et image des parcs Jeu de lecture de carte Création d'une carte simplifiée 	<ul style="list-style-type: none"> Est-ce que les enfants ont pris des notes ? Ont-ils trouvé les noms des parcs ? Ont-ils réussi à les replacer sur une carte ? Quel est le résultat de la carte simplifiée ? 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'enfants présents Nombre de parc trouvés Nombre de famille qui est allé dans au moins un des parcs avant la fin du projet Observation du comportement des enfants Utilisation de la carte pour se repérer Communication avec les autres enfants Chaque enfant sera capable d'utiliser la carte, de localiser les espaces verts et de s'y rendre avec sa famille
	Confectionner un livret Nature	<ul style="list-style-type: none"> Création de papier recyclé -fabrication d'une page de garde personnalisée Etablir des fiches faunes et flores Rassembler des fiches de cuisines, de jeux, de bricolage sur la nature 	<ul style="list-style-type: none"> Est-ce que tous les enfants ont participé à l'atelier papier recyclé ? Ont-ils tous choisis une feuille ? Ont-ils tous personnalisé leur couverture ? Est-ce que les enfants ont pris des sortes différentes (faune-flore) ? Ont-ils appris quelque chose ? 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'enfants présent à chaque séance Comparaison des couvertures Observation des choix de décoration Regarder dans les carnets et orienter si ce n'est pas le cas Chaque enfant sera capable de présenter et d'expliquer sa fiche préférée aux autres dans chaque thème Chaque enfant sera capable de mettre ses fiches au bon emplacement dans son carnet
	Participer à un rallye photo sur la nature en ville	<ul style="list-style-type: none"> Faire des photos de la nature en ville Créer le rallye photo Etablir des énigmes 	<ul style="list-style-type: none"> Les photos prises sont-elles été pertinentes ? Le rallye était-il compliqué ? Tous les enfants ont-ils participé ? 	<ul style="list-style-type: none"> Visionnage des photos Réponses aux questions Durée du rallye Questionnement des enfants Ressenti et bilan du jeu Les enfants seront capables de réinventer un rallye photo

Favoriser l'imaginaire et les liens avec les arts	proposer des activités danses	<ul style="list-style-type: none"> Faire des jeux de danse Faire des chorégraphies Construire une flash mob 	<ul style="list-style-type: none"> Les musiques choisies ont-elles été reprise par les enfants ? Les enfants refont les chorégraphies proposées ? Les enfants inventent des chorégraphies Les enfants ont-ils retenus les pas de danses 	<ul style="list-style-type: none"> Observation des temps libres Questionnements sur les musiques ; la difficultés des pas Les enfants seront capables de reproduire la danse Les enfants ont-ils proposés des pas , des danses, des musiques
	Valoriser les compétences des enfants	<ul style="list-style-type: none"> Temps d'activités artistiques Animation par les enfants des temps artistiques Présentation d'œuvre d'enfants 	<ul style="list-style-type: none"> Est-ce que les enfants se sont mobilisées ? Questionnement des enfants Les enfants ont-ils proposé ou demandé d'autres activités artistiques ? 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'enfants participants Questionnement des familles sur le possible retour des enfants Observation des temps libre des enfants
	Mettre en place différents univers	<ul style="list-style-type: none"> Programmer des ateliers avec des thèmes différents Prévoir des activités avec un imaginaire posé Grands jeux en immersion Faire des Décors permettant l'immersion 	<ul style="list-style-type: none"> Le calendrier a-t-il été tenu ? Quelle est la participation des enfants ? Les enfants ont 'ils été immergé dans un autres univers ? Que retiennent les enfants ? le thème ? des personnages ? 	<ul style="list-style-type: none"> Bilan des dates prises Nombre d'enfant présent Nombre d'enfant inscrit aux activités Questionnement des enfants Demande ou proposition des enfants
	Parcourir un sentier pied- nu complet par tous les	<ul style="list-style-type: none"> Programmer une sortie au sentier pieds-nu à Muttersholtz Faire un sentier pieds nu près des locaux 	<ul style="list-style-type: none"> Les enfants ont-ils parcouru le sentier en entier ? Les enfants ont-ils redemandé à le faire ? Les enfants ont pu créer une fiche sur le sentier ? 	<ul style="list-style-type: none"> Observation des enfants Réflexion faite par les enfants Les enfants seront capables de reproduire un sentier pied-nu Les enfants seront capables de faire une carte du sentier effectué

Privilégier l'envie de voir, de comprendre, de découvrir	enfants	<ul style="list-style-type: none"> • Parcourir tout le sentier • Créer une fiche de sensation et un plan du sentier 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les enfants ont su décrire le sentier ? 	
	Faire intervenir un professionnel de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Faire appel à des professionnels pour l'observation de la nature • Donner l'envie aux enfants de regarder autour d'eux • Voir ce qui est invisible 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le choix des intervenants a-t-il été pertinent ? ➤ Qu'ont apporté les intervenants aux enfants ? 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Les enfants seront capables de citer une activité proposée par un intervenant ❖ Observation ❖ Questionnement sur les activités
	Impliquer les enfants dans leur accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Ecouter et mettre en place des activités proposées par les enfants • Mettre en place des temps d'écoute et d'échange • Connaître les enfants accueillis 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le choix des lieux est-il pertinent au vu de l'objectif ? ➤ Avons-nous mis en place des activités proposées par les enfants ? ➤ Les enfants sont-ils acteurs de leurs accueil ? 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Les enfants seront capables de faire des propositions pour améliorer et participer à leur accueil ❖ Nombre de proposition ❖ Liste des propositions ❖ Observation

Journée type

Mercredi

14h00 accueil avec appel des enfants
14h00-14h30 temps libre des enfants
14h30 début des activités
16h30 goûter
17h00-17h45 temps libre et si le temps le permet à l'extérieur
17h45-18h00 retour sur la journée : mur d'expression ou temps de parole
18h00 fin

Vacances

9h00 accueil
9h00-10h00 temps libre des enfants
10h00-10h15 goûter
10h30-11h30 activités du matin
11h35-12h00 rangement et départ échelonné

14h00 accueil avec appel des enfants
14h00-14h30 temps libre des enfants
14h30 début des activités
16h30 goûter
17h00-17h45 temps libre et si le temps le permet à l'extérieur
17h45-18h00 retour sur la journée : mur d'expression ou temps de parole
18h00 fin

SORTIE

9h00 accueil des enfants, mise dans les sacs isothermes des sandwiches, appel
9h30 départ en sortie
12h00 repas tiré du sac
18h00 fin
12h30-13h30 temps de jeux libre
17h00 retour à la structure
17h45 rendu des sacs isothermes
18H00 fin

Le soir après l'école

16h15 -16h45 accueil et temps de goûter
16h45 -17h15 aide aux devoirs
17h15-18h00 activités

Liste du personnel

Directrice Walter Angèle BAFA titulaire, BAFA, PSC1, BPJEPS LTP Stagiaires, salarié 35h hebdo

Equipe d'animation

HAMZAOUI KHEIRA BPJEPS AS et BAPAAT titulaire jusqu'au 13 octobre 2020

PAULIN Sarina CPJEPS Stagiaire

PAULIN Trisha BAFA Stagiaire

PY Louise BPJEPS AS Stagiaire Apprenti

JACQUIN Thomas

BARNARD Aurélie CPJEPS Stagiaire

Vacataire FUCHS Jérémy BAFA titulaire

SINZINKAYO Antoine BAFA titulaire

BECKER Karine BAFA titulaire

HAMZAOUI KHEIRA BPJEPS AS et BAPAAT titulaire

Bénévoles actifs :

- Mattéo LUDMANN jeune 14 ans bénévole depuis ses 12 ans
- Marwa HARRAD jeune bénévole 17 ans, bénévole depuis ses 12 ans
- Inès HARRAD jeune bénévole 20 ans
- Josiane BUECHER bénévole au CLAS et lors des sorties.
- Sandrine FEIST bénévole

Membre du conseil d'administration :

- Sandrine FEIST présidente
- Marie-Eve BUB vice-présidente
- Nathalie GALATI Trésorière
- Marie Odile BATTESTI trésorière adjointe
- Elisabeth ADAM secrétaire
- Véronique LAFON-MARQUET secrétaire adjointe
- Thérèse FERREIRA assesseur
- Josiane BUECHER assesseur

Projet pédagogique

1er septembre 2020 au 30 juin 2021



Association Quartier Nord
9 rue des Poilus 68000 Colmar
Tél. : 03/89/29/05/14
Portable : 06/81/70/15/32
aqncolmar@gmail.com
<http://associationquartiernord.jimdo.com/>
Siret : 377 532 585 000 25 – APE 9499 Z

Préambule

Le projet pédagogique a pour but d'informer les familles, leurs enfants, les animateurs, et tous les partenaires, de l'organisation de l'accueil de loisirs mais aussi et surtout des valeurs défendues au sein de notre association. Il nous permet de présenter les méthodes pédagogiques destinées à atteindre les finalités éducatives de notre structure. Ainsi, il renseignera tous les acteurs sur les orientations fondamentales que la structure s'engage à mettre en œuvre dans le cadre de l'accueil des enfants. Le centre a pour principe général d'aider les personnes à acquérir le sens des responsabilités en apprenant à discerner, pour savoir choisir en pleine liberté

Descriptif du centre

L'Association Quartier Nord- a son siège et son local d'activité au 9 rue des Poilus-68000 Colmar-. Elle propose à un public âgé de 6 à 12 ans un accueil collectif de mineurs. Les locaux se composent de :

- un local de 60m² avec un coin canapé pour lire, des casiers pour les chaussures et des tables d'activités
- un sanitaire
- une cuisine,

Et d'autre part une salle à la maison des associations au 6 route d'Ingersheim.

Pendant les vacances scolaires, l'école maternelle Les Magnolias nous est prêtée, la salle de motricité les sanitaires et les extérieurs.

Le centre de loisirs accueille les enfants des quartiers nord de la ville de Colmar pour la majorité d'entre eux. D'autres enfants de Colmar et de la Communauté de Communes viennent compléter nos effectifs en raison de notre fonctionnement et/ou des activités proposées.

Public :

Le public de l'association provient de ces 69 % de la population totale de la ville. Il est quand même important de noter que la part de jeune et surtout d'enfant est de 44 % de la population total de la ville. Aujourd'hui, la population des quartiers concernés par la structure est à 50 % au chômage ou sans emploi et compte 25% d'ouvriers, elle est en majorité jeune, 44% ont moins de 30 ans (SIGTOPO, 2010)³ Les familles que nous accueillons sont en majorité issues de l'immigration. La majorité des familles n'ont pas la capacité financière d'inscrire leurs enfants dans une structure éloignée ou chère. Elles bénéficient d'aides de la CAF pour inscrire les enfants dans des activités extrascolaires.

Sur les familles inscrites à l'accueil de loisirs, on retrouve les caractéristiques suivantes :

- 80% des familles accueillies vivent en habitat collectif et 60% d'entre elles sont dans de l'habitat social
- 50% des parents sont au chômage ou sans emploi et 25% sont des ouvriers.
- 90% des familles membres, sur l'année scolaire, sont issues de l'immigration (Europe de l'est : 15%, Afrique du nord : 55%, Afrique centrale : 10% ; Italie : 5%, Turquie : 5%)

Fonctionnement

Le public accueilli est composé d'enfants âgés de 6 à 12 ans. Le nombre d'enfants varie selon les journées et les activités proposées.

L'Association Quartier Nord a une capacité d'accueil de 24 enfants les mercredis et de 48 lors des vacances scolaires et à laquelle se rajoute 16 enfants âgés de 3-5 ans.

Elle accueille aussi le soir après l'école dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité.

Horaires :

Les enfants viendront en périscolaire les mercredis de 14h00 à 18h00 ou et en extrascolaire les jours de vacances de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et de 9h00 à 18h00 lors des sorties.

Affichage :

Les programmes, infos utiles, charte sont affichés sur le panneau d'affichage des enfants.
Les plannings et la réglementation se trouvent sur le panneau d'affichage derrière le bureau de la directrice.

Formation :

Les salariés vont en formation régulièrement et correspondent aux effectifs nécessaires exigés par la législation. La directrice est en formation BPJEPS LTP, une animatrice débute une formation professionnelle CPJEPS, nous avons embauché une apprenti qui en formation BPJEPS AS.

Naissance du centre

L'association est née entre 1978 et 1981, suite à des observations du principal du collège Berlioz et d'assistantes sociales de Colmar. Le quartier « Lacarre » était en voie d'extension, mais les enfants s'ennuyaient et étaient souvent livrés à eux-mêmes dans les rues. Par souci des habitants et après discussions avec les assistantes sociales, une association de quartier a été créée. Les premiers statuts ont été déposés et l'Association Quartier Nord est née le 26 juin 1981 et a été inscrite au registre des associations du tribunal des associations⁴.

L'association met en place pour les familles des moments de partage, des temps conviviaux tels que « maman bébé » ou des cours de couture animés par des bénévoles. Pour les enfants, les axes prioritaires de l'association étaient de donner un cadre sécuritaire, d'occuper et surtout d'essayer de sortir les jeunes enfants du quartier. Ces derniers venaient sur les temps extrascolaires (les mercredis, les samedis et les vacances) pour des temps d'animations en extérieur. Le personnel était soit bénévole soit en contrat saisonnier. En 89, la présidente fait une déclaration jeunesse et sport. L'équipe d'animation travaillera sur ces grands principes en mettant en place des activités, elle accentuera l'accompagnement régulier à la scolarité (tous les soirs après l'école contre 2 soirs par semaine avant). Le conseil d'administration met l'accent sur le besoin d'aide aux familles sur ces temps et la lutte contre l'échec scolaire.

Les activités ont pu se diversifier et l'association a pu pérenniser l'accueil des enfants le soir après l'école. Des réunions de quartier ont été organisées pour comprendre les besoins des habitants du quartier. En 1991, la demande grandissante de loisirs, mais surtout celle de soutien scolaire a poussé le conseil d'administration, à embaucher un salarié à temps partiel d'abord à 30 heures puis à 35 heures, ainsi que des vacataires

Orientation éducative du Centre

Le projet éducatif de la structure est le fruit d'un travail collectif. Il est centré sur les familles, l'équipe et les animations.

L'Association Quartier Nord a pour but de créer, d'animer et de maintenir la vie culturelle et artistique du quartier, de favoriser la vie associative en général et de contribuer par des actions de toute nature à l'amélioration du bien-être des habitants du quartier.

Elle ne poursuit aucun but lucratif et ses activités s'exercent en dehors de toutes considérations d'ordre politique, philosophique ou confessionnel

Il permet ainsi à l'équipe d'avoir des repères et aux parents de connaître les objectifs de l'accueil collectif de mineurs de l'Association.

Information

Nous travaillons cette année les thèmes : de l'ouverture culturelle, de la musique, du jeu, des animaux, de l'environnement, de l'intégration dans le groupe, des fêtes de l'année...

Un personnage a été créé et correspond régulièrement avec les enfants, ils impulsent les vacances et les moments spéciaux de l'année scolaire.

Nous essayons d'offrir une diversité d'activités pour permettre à l'enfant de choisir. Nous véhiculons les valeurs suivantes : le respect, la tolérance, l'honnêteté, le partage en favorisant des temps d'écoute et d'échange, de dialogue et de médiation.

Lors des sorties nous demandons aux parents de fournir un repas équilibré (un légume, un fruit, un féculent et une bouteille d'eau) ainsi qu'une tenue adaptée. Nous mettons les repas dans un sac à dos isotherme individuel ou collectif qui sera étiqueté au nom de l'enfant.

La structure est fermée les jours fériés et du 25 décembre 2020 au 2 janvier 2021. Nous participons aux cavalcades du carnaval de Colmar si les mesures sanitaires le permettent.

Les mesures d'un protocole sanitaire a été mis en place :

- accès interdit aux locaux d'animation pour les adultes non inclus dans l'équipe d'animation pendant les temps d'accueil des enfants.
- Port du masque obligatoire dans les locaux pour les personnes âgées de plus de 6 ans
- Nettoyage et aération des locaux très fréquents
- Mise à disposition de gel hydro alcoolique à l'entrée et à plusieurs points dans les locaux utilisés
- Lavage plus fréquent des mains
- Désinfections des supports et du matériel pédagogique utilisé

Protocole de nettoyage et sanitaire à disposition sur demande.

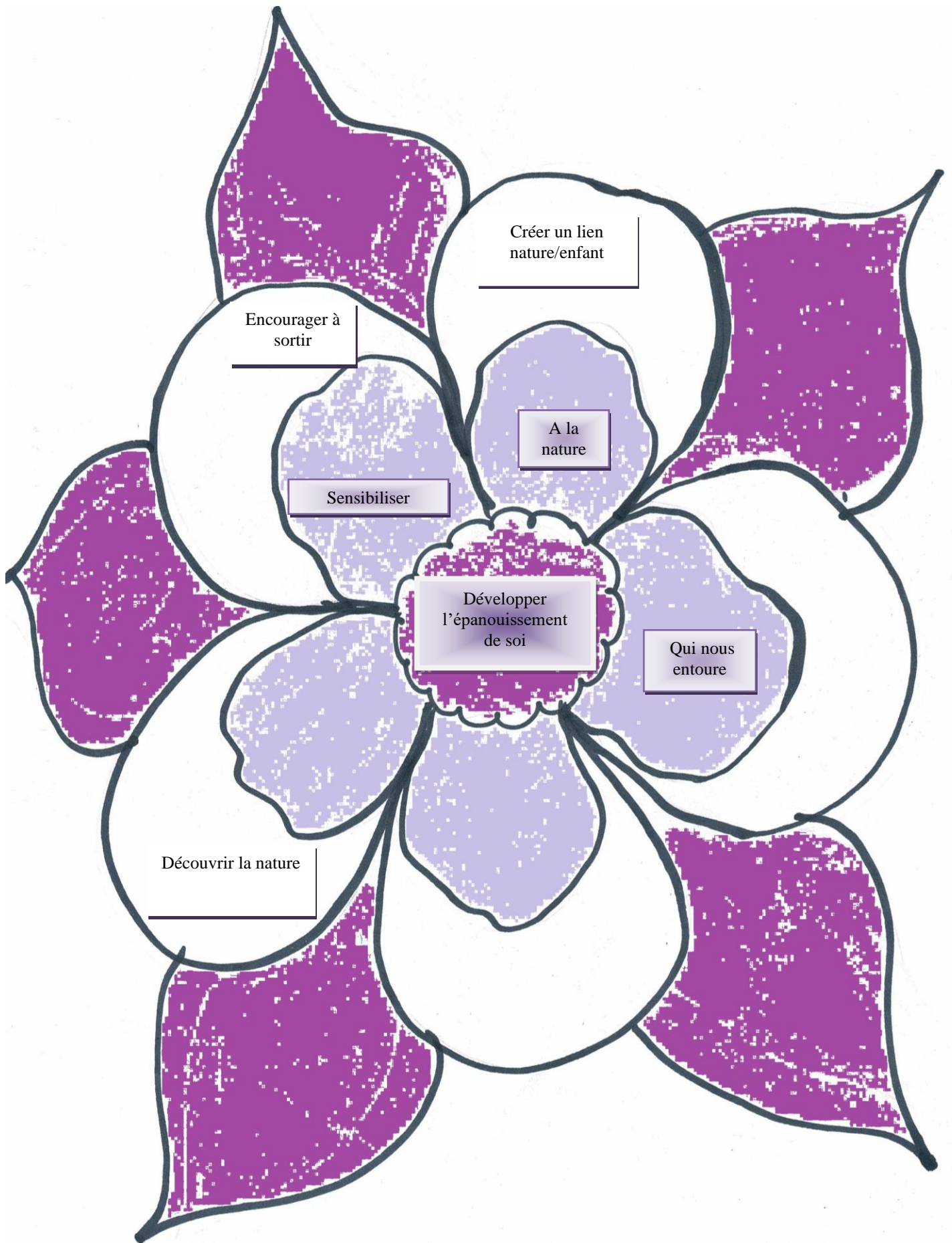
Modalités d'inscription

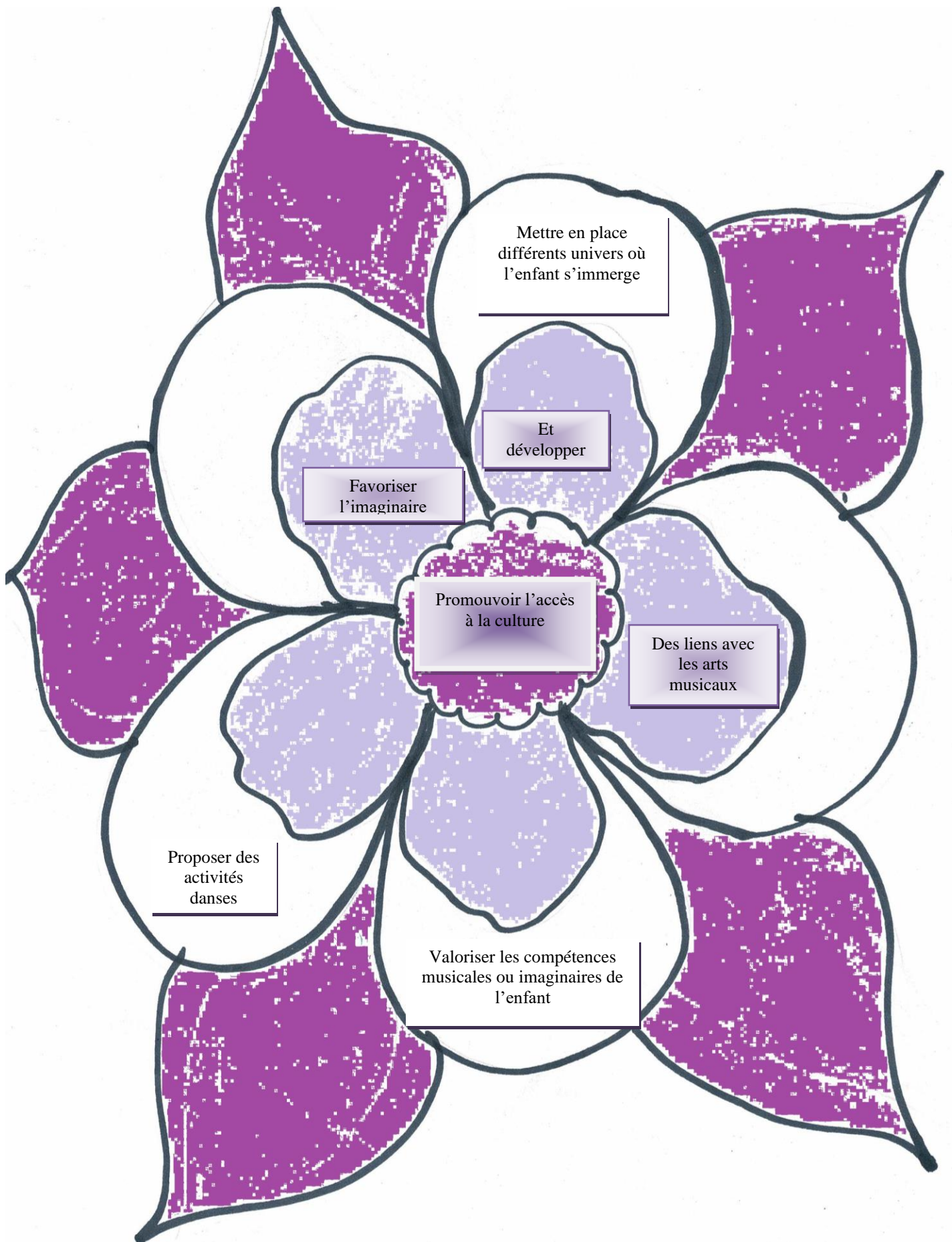
Pour l'inscription de chaque enfant :

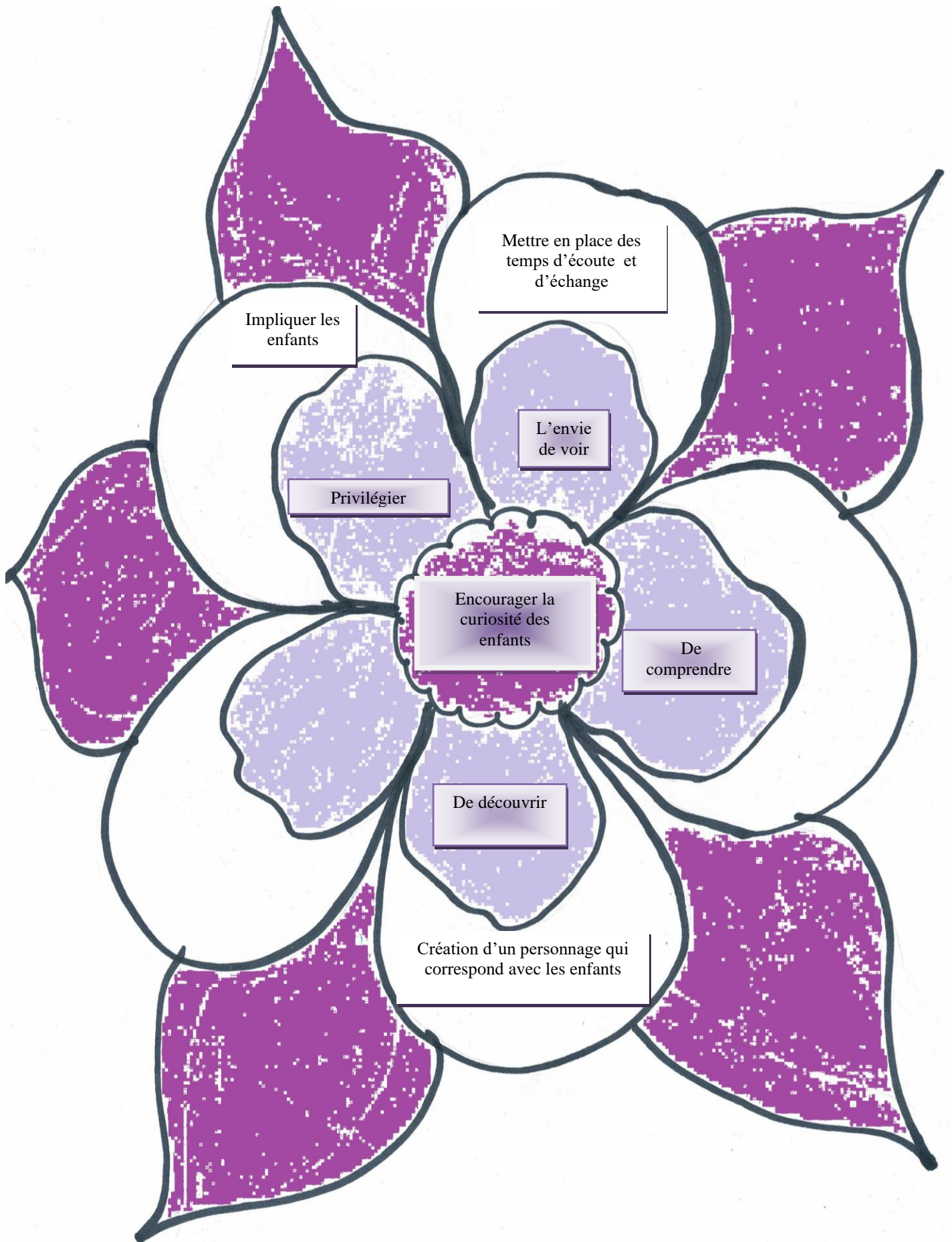
- une fiche d'inscription à remplir et signer recto verso (rose les 5 ans; verte plus de 6 ans)
- le carnet de santé (copie du DTP à jour)
- remplir la fiche d'autonomie et la signer
- fournir une attestation d'assurance responsabilité civile au nom de l'enfant
- fournir le numéro d'allocataire CAF ou copie bons aide aux temps libre
- le quotient familial (s'il ne l'a pas nous appliquons le tarif le plus élevé et on rembourse dès réception des papiers)
- une caution de 20 euros par enfant pour les familles dont les bons vacances de la caf remboursent 6.50 euros/ demi-journée

Tarif

tarif	A : quotient familial < 650	B : quotient familial de 651 à 850	C : quotient familial > 851	A2 : 2 eme enfant	B2 : 2 eme enfant
mercredi	4,50 €	5,50 €	6,50 €	3,50 €	4,50 €
bons CAF à 6.5	0,00 €	0,00 €	/	0,00 €	0,00 €
bons CAF à 4.5	0,00 €	1,50 €	/	0,00 €	1,50 €
bons CAF à 2.5	2,50 €	3,50 €	/	1,50 €	3,50 €
vacances	44,00	46,00 €	48,00 €	42,00 €	44,00 €
bons CAF à 6.5	0,00 €	0,00 €	/	0,00 €	0,00 €
bons CAF à 4.5	0,00 €	0,00 €	/	0,00 €	0,00 €
bons CAF à 2.5	22,00 €	24,00 €	/	17,00 €	19,00 €
cotisation familiale 20 euros					







Les activités

Les activités ne sont pas une fin en soi, elles ne sont que des supports pour atteindre les objectifs fixés et doivent être pourvues de « sens ».

Le but de l'animation est « de donner vie à ».

Pour cela l'équipe doit avoir une approche ludique de l'activité de loisirs. C'est un support réceptif pour les enfants afin de leur permettre de se construire en tant qu'individu, d'apprendre à vivre ensemble en respectant les règles de vie en collectivité.

Aussi, chaque animateur, doit **réfléchir et préparer** son activité, d'une façon pédagogique et matérielle. Il doit se poser plusieurs questions :

- Le lien avec le projet pédagogique
- Quels sont les objectifs que je me fixe : apprendre aux enfants à se servir d'un outil ! Développer une coopération entre les enfants ! Valoriser un enfant timide au sein d'un groupe...
- Pourquoi cette activité ?
- Est-ce que cette activité correspond à l'âge des enfants que j'encadre ?

En coordination avec les animateurs, la responsable de l'ALSH propose un choix de thèmes qui favorisera l'imaginaire et la créativité dans les propositions d'activités, de grands jeux et de spectacles.

L'équipe d'animation proposera des activités de loisirs mettant en avant le territoire, en faisant appel aux associations et aux organismes de la commune.

Les animations seront variées afin que chaque enfant y trouve sa place et développe ses capacités :

- Activités manuelles : développer les capacités de création, d'expression, de construction manuelle...
- Activités sportives : le développement psychomoteur (maîtrise du corps et jeux de stratégie)
- Activités d'expression (théâtre, jeux, danse...) : favoriser l'expression et la confiance en soi, communiquer avec l'autre.
- Activités à caractère culturelle : Les musées (maison de l'eau, musée d'histoire naturelle, bibliothèque...)

L'équipe profitera de l'ensemble des équipements de la commune pour diversifier ses actions.

- Les locaux de l'association
- L'école pendant les vacances
- Les bois
- Le skate parc
- Les commerces
- Les parcs
- Les musées
- La bibliothèque

Une bonne préparation d'activités ludiques et le « sens » que l'on y met, permettent d'avoir une certaine souplesse et de pouvoir « improviser » pour aménager une autre activité (temps extérieurs, réceptivité des enfants...).

Une capacité d'adaptation est donc essentielle.

Le rangement

Le temps de rangement est compris dans l'activité. L'enfant remet en état la salle avec l'animateur. Il doit comprendre qu'il faut préserver son lieu de vie. Le rangement des salles se fait à tout moment de la journée.

A la fin du repas, (lors des repas en commun) les enfants participent pour débarrasser la table. Avec l'animateur, ils regroupent leurs assiettes, leurs couverts au bout de la table.

A la fin du goûter, il jette ses déchets, un animateur lave et l'enfant essuie et range (s'il y a lieu).

Les réunions

Elle rassemble, chaque mois ou trimestre au plus, l'équipe d'animation afin d'organiser, faire le bilan des semaines et transmettre les différentes informations.

L'objectif principal est la mise en commun des expériences et la coordination des animations.

Une réunion préparatoire est organisée en amont de l'été pour fixer et comprendre les objectifs pédagogiques. Chaque membre de l'équipe fait connaissance avec les autres, décrit ses activités. On y fixe le planning des activités, les sorties, les horaires de travail et d'accueil des enfants ainsi que le planning des tâches. C'est un temps de préparation important de l'accueil.

Les réunions sont lieu de formation des animateurs, donne à chacun la possibilité de s'exprimer. Il ne faut en aucun cas que les relations se détériorent au sein de l'équipe ou avec les enfants. Le fait de ne pas évoquer ce qui ne va pas, peut perturber une ambiance et le travail. Une réunion de bilan est organisée à la fin de l'accueil.

Les déplacements

Pour les déplacements hors ville de Colmar, le transport se fera par la compagnie Royer Voyage (bus) ou la SNCF. Dans Colmar, nous nous déplacerons avec la TRACE, bus de la ville, ou à pied. Les règles de déplacement et de placement sont fournis à chaque animateur qui doit s'y conformer et mis en annexe.

Lors de chaque déplacement ou sortie ne pas oublier :

- Sa trousse de secours
- Les fiches sanitaires des enfants du groupe
- La liste des enfants
- Les numéros d'urgence
- Signe distinctif du groupe (casquette-étiquette- gilet fluorescent...)

L'accueil des enfants en situation de handicap

Il existe différents handicaps et positions de l'animateur en voici quelques uns avec leurs caractéristiques :

- **Handicap moteur** (Un handicap moteur – ou déficience motrice – recouvre l'ensemble des troubles (troubles de la dextérité, paralysie, etc.) pouvant entraîner **une atteinte partielle ou totale de la motricité**, notamment des membres supérieurs et/ou inférieurs (difficultés pour se déplacer, conserver ou changer une position, prendre et manipuler, effectuer certains gestes). Les causes peuvent être très variées : maladie acquise ou génétique, malformation congénitale, traumatisme dû à un accident, etc.) : l'équipe fera attention à sa sécurité et lors des activités, afin que l'enfant en situation de handicap ne soit pas stigmatisé comme étant « le plus nul », « le plus lent », « le bébé » ou « celui qui va nous faire perdre ». Il faut rester attentifs aux mouvements qui peuvent être rendus difficiles – voire impossibles – par le handicap de l'enfant, lui proposer de l'aide mais n'hésitez pas à l'encourager pour qu'il fasse seul.
- Le déplacement du fauteuil ne doit pas être un automatisme, l'enfant sait généralement où il veut et/ou doit aller : l'écouter, c'est préserver son autonomie. **Parfois, il s'agit simplement de le laisser faire en étant attentif.** Nous penserons à mettre en place des jeux coopératifs, qui permettent de jouer ensemble sans discriminations. **Pour autant, il ne faut pas perdre de vue l'intérêt des enfants valides. L'enfant handicapé moteur a parfaitement conscience de son handicap et comprend bien les questions et remarques des autres enfants.** Soyez donc attentif à ses réactions et demandez-lui s'il souhaite présenter son handicap ou s'il préfère que vous vous en chargiez.
- **Handicap intellectuel** (La déficience intellectuelle est caractérisée par **une insuffisance des facultés et du niveau global d'intelligence**, notamment au niveau des fonctions cognitives, du langage, de la motricité et des performances sociales. Ce type de déficience entraîne **un ralentissement des acquisitions, des apprentissages et affecte les capacités d'analyse de l'enfant.**) : L'enfant peut éprouver des difficultés à comprendre les consignes qui lui sont données. L'enfant se repère difficilement, que ce soit dans l'espace ou dans le temps et ses facultés de mémorisation sont amoindries. Lors du détail d'une consigne, il faut utiliser des phrases simples et assurez-vous que l'enfant les ait bien comprises et lui redire individuellement. Lorsqu'un changement de lieu ou d'activité intervient, prévenez l'enfant. Un enfant déficient n'a pas forcément conscience du danger qui l'entoure, soyez d'autant plus vigilant. Dans les activités, l'animateur privilégiera les chants et les jeux où l'enfant déficient ne sera pas le seul en difficulté. Il est important que vous expliquiez au reste du groupe la nature du handicap de l'enfant et comment se comporter avec lui. Toute l'équipe doit être vigilante à la sécurité de l'enfant (notamment pendant les sorties) et préserver son intégrité physique et morale.
- **handicap visuel** (Être mal voyant, c'est avoir une acuité visuelle entre 4/10e et 1/10e, ou avoir un champ visuel inférieur à 20°. Être aveugle, c'est avoir une acuité visuelle inférieure à 1/10e ou un champ visuel inférieur à 10°. Il existe plusieurs formes de malvoyance : une atteinte de la vision centrale, une atteinte de la vision périphérique ou une vision floue) : Selon le type de déficience, l'enfant malvoyant perçoit différemment le monde qui l'entoure. L'enfant aveugle ou malvoyant doit s'approprier le lieu et se construire des repères. Il faut donc que vous l'aidiez à se repérer pour qu'il puisse ensuite se déplacer seul. Il faut penser à s'identifier avant d'entamer une conversation, à prévenir l'enfant si on part de chez lui afin d'éviter qu'il vous croit encore présent, à systématiquement le prévenir avant de le toucher, afin qu'il ne soit pas surpris. Il faut penser à sensibiliser le groupe à l'inquiétude et au danger que peuvent représenter les bousculades, les cris et le vacarme pour l'enfant aveugle ou malvoyant. L'équipe doit continuellement décrire ce qui se passe à l'enfant et anticiper les bousculades.

- **Les enfants hyperactifs moteur** courent, grimpent, s'agitent, ne parviennent pas à rester assis et ne savent pas jouer en silence. Ils prennent souvent des risques inconsidérés.
- **Les enfants impulsifs** ne savent pas attendre leur tour, ils se précipitent pour répondre, interrompent souvent les conversations, passent sans cesse d'une activité à l'autre. Ils ne savent pas s'organiser, ni respecter des consignes.
- **Les enfants en déficit d'attention** ont des difficultés à se concentrer, perdent leurs objets de travail et ne terminent pas ce qu'ils entreprennent. Ils sont facilement distraits et paraissent ne pas écouter.
- **Les enfants atteints de troubles du comportement** se retrouvent souvent dans une position de bouc-émissaire. Leur violence perturbe gravement leur socialisation. Pourtant, ils ne sont pas moins intelligents que les autres enfants.
- **Les enfants autistes ou atteint du trouble du spectre autistique**, est une maladie qui se caractérise par un développement anormal de l'enfant, principalement au niveau social, relationnel, et communicationnel. La maladie existe à différents degrés, avec des formes qui permettent une expression verbale et une vie plus ou moins indépendante, et des troubles bien plus profonds avec des comportements très stéréotypés
- **Handicap auditif** (Dû à des causes multiples, **le handicap auditif ne se voit pas et est souvent sous-estimé**. Les enfants porteurs d'un handicap auditif ont des difficultés quant à la communication et à l'acquisition d'informations. **Souvent, ces enfants développent leur propre stratégie pour communiquer.**) : L'enfant porteur d'un handicap auditif peut a priori tout faire sans risques particuliers et possède toutes les capacités intellectuelles et physiques d'un enfant du même âge. Il peut être isolé car il est privé des informations sonores : sons, bruits, paroles. Il ne peut pas percevoir un bruit de danger (véhicule approchant), ou un signal sonore d'alarme. Il appréhende le monde principalement par la vue. En raison de ses difficultés d'appropriation du français oral et écrit, il a également du mal à comprendre. Il faut penser à parler à l'enfant de face (ne lui tournez pas le dos !), s'assurer qu'il vous regarde. Certains enfants savent lire sur les lèvres, dans ce cas, il est important que vous articuliez correctement et sans exagérer. L'animateur veillera à donner des consignes simples : phrases courtes, mots simples, d'accompagner ses paroles de gestes simples et d'expressions du visage, ne pas hésiter à utiliser des documents visuels (photos, images, dessins), ils faciliteront la communication. Afin que l'enfant porteur d'un handicap auditif puisse s'intégrer et vivre pleinement son séjour, il est important que vous vous assuriez régulièrement qu'il ait bien compris le programme / la consigne. Il faut rester attentif aux caprices ou colères qui peuvent être l'expression d'une incompréhension de la part de l'enfant. Face à un enfant qui ne perçoit pas le danger venant de l'arrière, il est primordial que l'équipe redouble de vigilance quant à la sécurité de l'enfant.

Il conviendra cependant de voir s'il ne faut pas d'accueil personnalisé en fonction de l'enfant accueilli. Il faut discuter avec la famille en amont et pendant l'accueil.



Protocole sanitaire

Tous les espaces occupés par l'association doivent suivre ce protocole :

- Adultes et enfants de plus de 11 ans portent un masque lors du temps de l'accueil
- L'assistant sanitaire gère la suspicion covid et les mesures à mettre en place
- Chaque groupe d'activité sera formée en début d'accueil et restera ensemble jusqu'à la fin de ce dernier
- Le nettoyage des sols et des surfaces utilisées est effectué au moins une fois par jour avec un produit virucide
- Le nettoyage des poignées de porte et interrupteurs est effectué une fois par jour
- Entre chaque enfant passant aux toilettes une lingette est passée et le nettoyage est effectué au moins une fois par jour
- Le lavage à l'eau et au savon au moins 20 à 30 secondes avec un séchage avec une serviette jetable avant et après chaque activité
- A défaut nous aurons à disposition du gel hydro alcoolique
- L'aération des locaux est préconisée avant l'accueil à la fin et si les conditions sont possible pendant
- Les responsables légaux ne seront admis pendant l'accueil que pour raison exceptionnelle

Le protocole est modifié ou non en fonction des mise à jour des mesures sanitaires réceptionnées.

Rôle et fonction de la directrice

- s'assurer de la mise en place du projet pédagogique
- garant de la sécurité physique et morale des enfants
- informer les animateurs des règles du centre, de leur charge
- s'assurer du suivi des stagiaires, de leur formation, de répondre à leur question, de faire leur évaluation.
- Gérer les partenaires et les parents
- Organiser l'accueil et le départ des enfants
- S'assurer du bon déroulement des activités
- Faire de la médiation ou des sanctions lors des conflits
- Gérer une équipe d'animation
- Mettre en place des réunions de préparations mais surtout de bilan, d'évaluation des animations
- Rester disponible pour toute question des stagiaires.

Rôle des animateurs et de l'animateur stagiaire

- Il prend des initiatives.
- Il adhère aux objectifs du projet pédagogique et éducatif.
- Il veille à la sécurité physique et morale des enfants qui lui sont confiés.
- Il est à l'écoute des besoins, des attentes des enfants. Il y répond en proposant des activités adaptées à l'âge et aux choix des enfants en instaurant une relation de qualité
- Il s'informe et se documente. Il assiste aux réunions de préparation, de bilan. Il se remet en question et se positionnent sur ses actions.
- Il doit avoir une bonne connaissance des enfants pour apprécier ses actions. Il doit avoir un comportement responsable et un certain savoir être vis à vis des enfants.
- Il répond de la sécurité physique et morale des enfants.
- Il participe à la vie du Centre (tâches quotidiennes), rangement des locaux.
- Il respecte ses collègues, sa hiérarchie, sait travailler en équipe et écouter l'autre.

Evaluation des stagiaires

Un temps individuel avec chaque stagiaire en début de stage est pris pour :

- définir les attentes du stage,
- fixer des objectifs,
- déroulement,
- question du stagiaire.

Mettre le stagiaire en binôme dans la mesure du possible avec un titulaire durant 2 séances.

Evaluation d'une séance par le directeur (rester en retrait, regarder et discuter de la séance à la fin avec le stagiaire)

Une petite réunion à mi-parcours pour voir l'évolution et objectifs à atteindre en fin de parcours pour faire un grand bilan (support en annexe)

Critères d'évaluation du stagiaire : aptitude aux fonctions d'animateur, relation avec les enfants, intégration dans l'équipe, mise en place d'activités...

Le stagiaire mettra en place et animera un grand jeu ou la directrice pourra évaluer son aptitude à travailler en groupe et à s'adapter.

Santé hygiène et soins

Les soins sont dispensés par l'assistant sanitaire ou par la directrice, tous deux titulaires du PSC1 et sont notés dans un cahier d'infirmerie. Tous soins doit être notés avec date, nom de l'enfant, origine de l'accident le plus précis possible, nature des blessures, soins prodigués, nom de la personne qui soigne, signature de la personne qui a soigné et la signature de la directrice

Les enfants avec allergie ou maladie sont affichés dans la salle des animateurs et chacun en a connaissance.

Les fiches d'autonomie ne sont connues que par la directrice qui jugera ce qu'il faut partager avec les animateurs.

Aucun médicament n'est administré sans ordonnance ou protocole du médecin, seul l'assistant sanitaire s'occupe des traitements sur place et un titulaire du psc1 aura l'enfant concerné lors des sorties.

L'animateur doit veiller à ce que l'enfant se lave les mains avant et après chaque activité. Il encadre le passage aux sanitaires et veille au respect des règles d'hygiène.

L'animateur fait en sorte que l'enfant rentre chez lui aussi propre qu'il était en arrivant (il veille à l'utilisation des blouses). Il apprend à l'enfant à respecter ses vêtements et ceux des autres, à se protéger lors des activités.

Rôle et fonction de l'assistant sanitaire

s'assurer de la remise, pour chaque mineur, des renseignements médicaux, de vaccination à jour ainsi que, le cas échéant, des certificats médicaux

travaille en partenariat avec le directeur

informer les animateurs de l'existence d'éventuelles allergies

identifier les mineurs qui doivent suivre un traitement médical et s'assurer de la prise des médicaments (si ordonnance donnée et délivrée par le médecin)

s'assurer que les médicaments sont conservés dans un contenant fermé à clef sauf lorsque la nature du traitement impose que le médicament soit en permanence à la disposition de l'enfant

tenir le registre dans lequel sont précisés les soins donnés aux mineurs, et notamment les traitements médicamenteux

tenir à jour les trousse de premiers soins

Chaque animateur, titulaire ou non du PSC1, aura une trousse de secours et une fiche de soin pour noter les petits soins prodigués (désinfection de plaies, bleus, petites coupures) et devra alors en référer à l'assistant sanitaire.

Règles non négociables

Drogues : la détention et la consommation de drogues sont interdites sous peine d'exclusion que ce soit pour les enfants ou pour l'équipe pédagogique

Tabacs : il est interdit de fumer ou de vapoter en présence des enfants. Un espace sera réservé à cet effet à l'extérieur des locaux.

Alcool : la consommation d'alcool est interdite pour les enfants. Concernant l'équipe pédagogique, une consommation modérée est tolérée mais pas en temps avec enfant. L'état d'ébriété étant incompatible aux fonctions d'animateur et de directeur, il pourra être le motif d'un renvoi.

Portable : l'utilisation du téléphone portable se fait lors des pauses ou à la fin de sa journée de travail: le portable **doit rester** dans la salle des animateurs, il ne sera pas toléré lors des activités (exception les jours de sorties ou il peut être utilisé pour communiquer entre groupe).

Respect des droits de l'homme et de l'enfant.

Refus de tout acte irrespectueux ou discriminatoire.

Pause : après 6 h de travail consécutif, la pause de 45 minutes est obligatoire. Elle est prise à tour de rôle selon le planning indiqué dans la salle des animateurs ou sur le déroulement de journée ; pour les après-midis, nous vous laissons la possibilité de prendre 5 minutes à tour de rôle.

Evaluation

L'évaluation quantitative journalière et hebdomadaire est pratique pour l'évolution par rapport à l'année précédente.

L'évaluation qualitative est plus difficilement mesurable mais l'équipe d'animation répondra aux questions suivantes :

Les objectifs pédagogiques ont-ils été atteints ou non ?

Les activités sont-ils de nature différentes adaptés à l'âge ?

Les enfants sont-ils capables de citer aux moins style de musiques ? 2 animaux en voies d'extinctions ?

Les activités étaient-elles adaptées aux objectifs annoncés ?

Les enfants sont-ils capables de citer une phrase affichée ?

Tous les soirs remplir la fiche bilan sur son activité.

Les enfants ont-ils écrit sur le mur d'expression ?

Les demandes formulés par les enfants ont' elles été pris en compte ? Comment ? Pourquoi ou pourquoi pas ?

Les enfants sont 'ils venue se plaindre ou au contraire sont 'ils heureux ?

Retour des parents.

Prise en compte de demandes formulées par les enfants lors de temps de paroles ?

Ecoutes des enfants, temps d'échange avec le public : les parents et les enfants

Relecture des bilans des animateurs sur leur animation, mise en commun de ses bilans

Temps informel de discussion au cours des pauses.

Objectif pédagogique	Objectif opérationnel	Activités	Critères d'évaluation	Indicateurs
Sensibiliser à l'environnement qui les entoure	Localiser tous les espaces verts de la ville	<ul style="list-style-type: none"> Balade en ville Liste avec nom et image des parcs Jeu de lecture de carte Création d'une carte simplifiée 	<ul style="list-style-type: none"> Est-ce que les enfants ont pris des notes ? Ont-ils trouvé les noms des parcs ? Ont-ils réussi à les replacer sur une carte ? Quel est le résultat de la carte simplifiée ? 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'enfants présents Nombre de parc trouvés Nombre de famille qui est allé dans au moins un des parcs avant la fin du projet Observation du comportement des enfants Utilisation de la carte pour se repérer Communication avec les autres enfants Chaque enfant sera capable d'utiliser la carte, de localiser les espaces verts et de s'y rendre avec sa famille
	Confectionner un livret Nature	<ul style="list-style-type: none"> Création de papier recyclé -fabrication d'une page de garde personnaliser Etablir des fiches faunes et flores Rassembler des fiches de cuisines, de jeux, de bricolage sur la nature 	<ul style="list-style-type: none"> Est-ce que tous les enfants ont participé à l'atelier papier recyclé ? Ont-ils tous choisis une feuille ? Ont-ils tous personnalisé leur couverture ? Est-ce que les enfants ont pris des sortes différentes (faune-flore) ? Ont-ils appris quelque chose ? 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'enfants présent à chaque séance Comparaison des couvertures Observation des choix de décoration Regarder dans les carnets et orienter si ce n'est pas le cas Chaque enfant sera capable de présenter et d'expliquer sa fiche préférée aux autres dans chaque thème Chaque enfant sera capable de mettre ses fiches au bon emplacement dans son carnet
	Participer à un rallye photo sur la nature en ville	<ul style="list-style-type: none"> Faire des photos de la nature en ville Créer le rallye photo Etablir des énigmes 	<ul style="list-style-type: none"> Les photos prises sont-elles été pertinents ? Le rallye était-il compliqué ? Tous les enfants ont-ils participés ? 	<ul style="list-style-type: none"> Visionnage des photos Réponses aux questions Durée du rallye Questionnement des enfants Ressentit et bilan du jeu Les enfants seront capables de réinventer un rallye photo

Favoriser l'imaginaire et les liens avec les arts	proposer des activités danses	<ul style="list-style-type: none"> Faire des jeux de danse Faire des chorégraphies Construire une flash mob 	<ul style="list-style-type: none"> Les musiques choisies ont-elles été reprise par les enfants ? Les enfants refont les chorégraphies proposées ? Les enfants inventent des chorégraphies Les enfants ont-ils retenus les pas de danses 	<ul style="list-style-type: none"> Observation des temps libres Questionnements sur les musiques ; la difficultés des pas Les enfants seront capables de reproduire la danse Les enfants ont-ils proposés des pas , des danses, des musiques
	Valoriser les compétences des enfants	<ul style="list-style-type: none"> Temps d'activités artistiques Animation par les enfants des temps artistiques Présentation d'œuvre d'enfants 	<ul style="list-style-type: none"> Est-ce que les enfants se sont mobilisées ? Questionnement des enfants Les enfants ont-ils proposé ou demandé d'autres activités artistiques ? 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'enfants participants Questionnement des familles sur le possible retour des enfants Observation des temps libre des enfants
	Mettre en place différents univers	<ul style="list-style-type: none"> Programmer des ateliers avec des thèmes différents Prévoir des activités avec un imaginaire posé Grands jeux en immersion Faire des Décors permettant l'immersion 	<ul style="list-style-type: none"> Le calendrier a-t-il été tenu ? Quelle est la participation des enfants ? Les enfants ont 'ils été immergé dans un autres univers ? Que retiennent les enfants ? le thème ? des personnages ? 	<ul style="list-style-type: none"> Bilan des dates prises Nombre d'enfant présent Nombre d'enfant inscrit aux activités Questionnement des enfants Demande ou proposition des enfants
	Parcourir un sentier pied-nu complet par tous les	<ul style="list-style-type: none"> Programmer une sortie au sentier pieds-nu à Muttersholtz Faire un sentier pieds nu près des locaux 	<ul style="list-style-type: none"> Les enfants ont-ils parcouru le sentier en entier ? Les enfants ont-ils redemandé à le faire ? Les enfants ont pu créer une fiche sur le sentier ? 	<ul style="list-style-type: none"> Observation des enfants Réflexion faite par les enfants Les enfants seront capables de reproduire un sentier pied-nu Les enfants seront capables de faire une carte du sentier effectué

Privilégier l'envie de voir, de comprendre, de découvrir	enfants	<ul style="list-style-type: none"> • Parcourir tout le sentier • Créer une fiche de sensation et un plan du sentier 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les enfants ont su décrire le sentier ? 	
	Faire intervenir un professionnel de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Faire appel à des professionnels pour l'observation de la nature • Donner l'envie aux enfants de regarder autour d'eux • Voir ce qui est invisible 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le choix des intervenants a-t-il été pertinent ? ➤ Qu'ont apporté les intervenants aux enfants ? 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Les enfants seront capables de citer une activité proposée par un intervenant ❖ Observation ❖ Questionnement sur les activités
	Impliquer les enfants dans leur accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Ecouter et mettre en place des activités proposées par les enfants • Mettre en place des temps d'écoute et d'échange • Connaître les enfants accueillis 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le choix des lieux est-il pertinent au vu de l'objectif ? ➤ Avons-nous mis en place des activités proposées par les enfants ? ➤ Les enfants sont-ils acteurs de leurs accueil? 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Les enfants seront capables de faire des propositions pour améliorer et participer à leur accueil ❖ Nombre de proposition ❖ Liste des propositions ❖ Observation

Journée type

Mercredi

14h00 accueil avec appel des enfants

14h00-14h30 temps libre des enfants

14h30 début des activités

16h30 goûter

17h00-17h45 temps libre et si le temps le permet à l'extérieur

17h45-18h00 retour sur la journée : mur d'expression ou temps de parole

18h00 fin

Vacances

9h00 accueil

9h00-10h00 temps libre des enfants

10h00-10h15 goûter

10h30-11h30 activités du matin

11h35-12h00 rangement et départ échelonné

14h00 accueil avec appel des enfants

14h00-14h30 temps libre des enfants

14h30 début des activités

16h30 goûter

17h00-17h45 temps libre et si le temps le permet à l'extérieur

17h45-18h00 retour sur la journée : mur d'expression ou temps de parole

18h00 fin

SORTIE

9h00 accueil des enfants, mise dans les sacs isothermes des sandwiches, appel

9h30 départ en sortie

12h00 repas tiré du sac

18h00 fin

12h30-13h30 temps de jeux libre

17h00 retour à la structure

17h45 rendu des sacs isothermes

18H00 fin

Le soir après l'école

16h15 -16h45 accueil et temps de goûter

16h45 -17h15 aide aux devoirs

17h15-18h00 activités

Liste du personnel

Directrice Walter Angèle BAFA titulaire, BAFA, PSC1, BPJEPS LTP Stagiaires, salarié 35h hebdo

Equipe d'animation

HAMZAOUI KHEIRA BPJEPS AS et BAPAAT titulaire jusqu'au 13 octobre 2020
PAULIN Sarina CPJEPS Stagiaire
PAULIN Trisha BAFA Stagiaire
PY Louise BPJEPS AS Stagiaire Apprenti
JACQUIN Thomas
BARNARD Aurélie CPJEPS Stagiaire

Vacataire FUCHS Jérémy BAFA titulaire
SINZINKAYO Antoine BAFA titulaire
BECKER Karine BAFA titulaire
HAMZAOUI KHEIRA BPJEPS AS et BAPAAT titulaire

Bénévoles actifs :

- Mattéo LUDMANN jeune 14 ans bénévole depuis ses 12 ans
- Marwa HARRAD jeune bénévole 17 ans, bénévole depuis ses 12 ans
- Inès HARRAD jeune bénévole 20 ans
- Josiane BUECHER bénévole au CLAS et lors des sorties.
- Sandrine FEIST bénévole

Membre du conseil d'administration :

- Sandrine FEIST présidente
- Marie-Eve BUB vice-présidente
- Nathalie GALATI Trésorière
- Marie Odile BATTESTI trésorière adjointe
- Elisabeth ADAM secrétaire
- Véronique LAFON-MARQUET secrétaire adjointe
- Thérèse FERREIRA assesseur
- Josiane BUECHER assesseur

Carnaval

Tous les ans depuis février 2005, nous allons défiler dans les rues de Colmar.



Nous décidons d'un thème avec l'Association du Carnaval, aidons à la confection du char,



participons à l'élection du prince et de la princesse.



Les enfants font leurs costumes



2005 : les grands de la bd

2006 : les voyages

2007 les Footballeurs

2008 les Arlequins

2



009 : les pirates

2010 : les elfes

2011 : la boîte de nuit



2012 : casino

2013 : ratatouille



2014 : les chinois

2015 : les indiens



2016 : arlequin

2017 : prince et princesse

2018 : diables et diablasses



2019 : les clowns

2020 : les fleuristes (annulé thème reconduit pour 2021)

2021 : annulé, reporté en 2022

Nous allons le dimanche au Parc des Expos jusqu'en 2012 puis au parking de la manufacture et maintenant au gymnase du Ladhof



où nous

dansons et faisons la fête.

Projet CLAS

Objectifs du Clas :

Encourager les parents à s'investir dans la scolarité de leurs enfants

Maintenir, créer ou recréer un lien école/famille

Aider les enfants dans leur scolarité, lui donner des outils à l'enfant

Créer des ateliers de communication de formes différentes (théâtre- danse- arts...)

Nous gardons ce qui est déjà en place :

Nous accueillons les enfants dès le mois de septembre : premier accueil pour faire connaissance, découvrir les différences avec la maternelle pour les primaires. Souvent en septembre nous avons les enfants que nous avons l'année scolaire passée. La coordinatrice du projet rencontre les directeurs, pour présenter le projet du CLAS de l'année et voir avec ces derniers quels enfants seraient susceptibles d'être accompagnés. Ces enfants ciblés démarrent au 1er octobre.

Tous les soirs, nous organisons différents temps :

-- un temps d'aide personnalisée aux devoirs, lecture, leçons, exercices

- un temps d'activités, jeux, sport, cuisine, une petite sortie par mois pour chaque groupe d'âge

Nous pouvons nous rendre à la bibliothèque ou à une exposition, dans ce cas nous ne faisons pas d'aide aux devoirs.

Début octobre, nous prenons un temps personnel avec chaque enfant pour fixer des objectifs simples avec lui sur le trimestre, nous prenons aussi des engagements que nous formalisons sur une feuille. Cette dernière sera reprise lors d'une évaluation avant les vacances de décembre.

Avec les parents nous les invitons tous les trimestres à assister à une séance et nous leur demandons de participer à une séance 1 fois dans l'année obligatoirement. Nous tenons aussi à discuter avec eux de l'évolution de leur enfant, des difficultés qu'ils peuvent rencontrer avec l'école (ou non). Cet année nous demandons aussi aux parents de partager leur savoir-faire, pour cela un sondage a été mené et nous prendrons une date pour que ces derniers puissent partager leur savoir faire avec leur enfants et ceux des autres

Nous souhaitons aussi mettre en place une réunion 2 fois dans l'année pour faire le point sur les demandes des parents et l'évolution des enfants.

Nous allons rajouter cette année une séance par trimestre parent enfants sur des thèmes données : cuisine ; jeux ; nutrition ; ...

En partenariat nous essayerons de mettre en place des ateliers ou nous inviterons les parents avec des enfants du même niveau scolaire (jour et heure à définir selon disponibilité des familles)

Le projet Clas comprend de manière cumulative :

- **Des interventions auprès des enfants ;**
- **Des interventions auprès et avec les parents ;**
- **Des actions de concertation avec l'école**
- **Des actions de concertation et de coordination avec les autres partenaires du territoire.**

Quelques photos :

ENFANTS



Semaine sur la citoyenneté en

2007



Sortie nature



Sortie culturelle du CLAS (expo arts africains)



Construction



Fête du jeu



Bricolage



Fête du printemps 2008



Sortie Europa Park



Projet « la nature dans notre quartier »



Vente au marché de Noël 2008



Projet VTT



Cuisine



Photo de groupe



sorties



Spectacle le 12 novembre 2016





Sorties



Anniversaires



Vente de Noël



Bricolage de Noël



kermesse

FAMILLE



Cuisine du monde : repas tunisien



Barbecue en été



Soirées bricolages





Café-jeux



Sortie familiale



Atelier cuisine



Atelier brico

COLONIE



The screenshot shows the homepage of the 'Association Quartier Nord pour les enfants de 6 à 12 ans'. At the top, a dark banner features the association's name in a stylized, colorful font. Below this is a green sidebar with a navigation menu containing links such as 'Page d'accueil', 'Petites questions pour l'inscription', 'Informations', 'Projet pédagogique', 'Photos', 'Programme', 'Livret d'accueil', 'Liens', 'Livres d'or et commentaires', 'Règles aux questions', and 'Contacts'. The main content area features a large, colorful logo for 'AAN' (Association Quartier Nord) with the word 'Colmar' written below it. The logo is composed of several circular icons representing various activities like sports, arts, and social interaction. Below the logo, the text reads 'Bienvenue sur le site de l'Association Quartier Nord à Colmar'. The main text describes the association's location at 9 rue des poilus and lists activities for children and families. It also details the membership benefits and the fee structure based on family income.

Association Quartier Nord pour les enfants de 6 à 12 ans

- Page d'accueil
- Petites questions pour l'inscription
- Informations
- Projet pédagogique
- Photos
- Programme
- Livret d'accueil
- Liens
- Livres d'or et commentaires
- Règles aux questions
- Contacts

AAN Colmar

Bienvenue sur le site de l'Association Quartier Nord à Colmar

Situé au 9 rue des poilus, proche de la maison des Associations, vous propose :

des activités pour les enfants:

- l'accueil des enfants de 6 à 12 ans les mercredis de 14h à 18h et pendant les vacances de 3 (scolarisés) à 12 ans (dates anniversaires) scolaires de 9h à 12 et de 14h à 18h.
- le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), accueil après l'école de 16h30 à 18h envoyé par l'école pour un temps d'arrêt à la scolarité

des activités pour les familles membres:

- des soirées, brunches parents-enfants
- des sorties familiales

les tarifs : établis selon les revenus des parents sur la base du montant annuel de la CAF :
franche à < 6000 € - franche de 6000 € - 851 € - franche >
les mercredis et les vacances scolaires, les bons ont une validité pour chaque session scolaire.
une cotisation annuelle est demandé par famille de 20 euros **pour la famille**